

2024



Rapport d'activités

Service droit des jeunes de Bruxelles

Porter ta voix, défendre tes droits

Service droit des jeunes de Bruxelles
Rue Emile Féron, 153
1060 Bruxelles
www.sdj.be

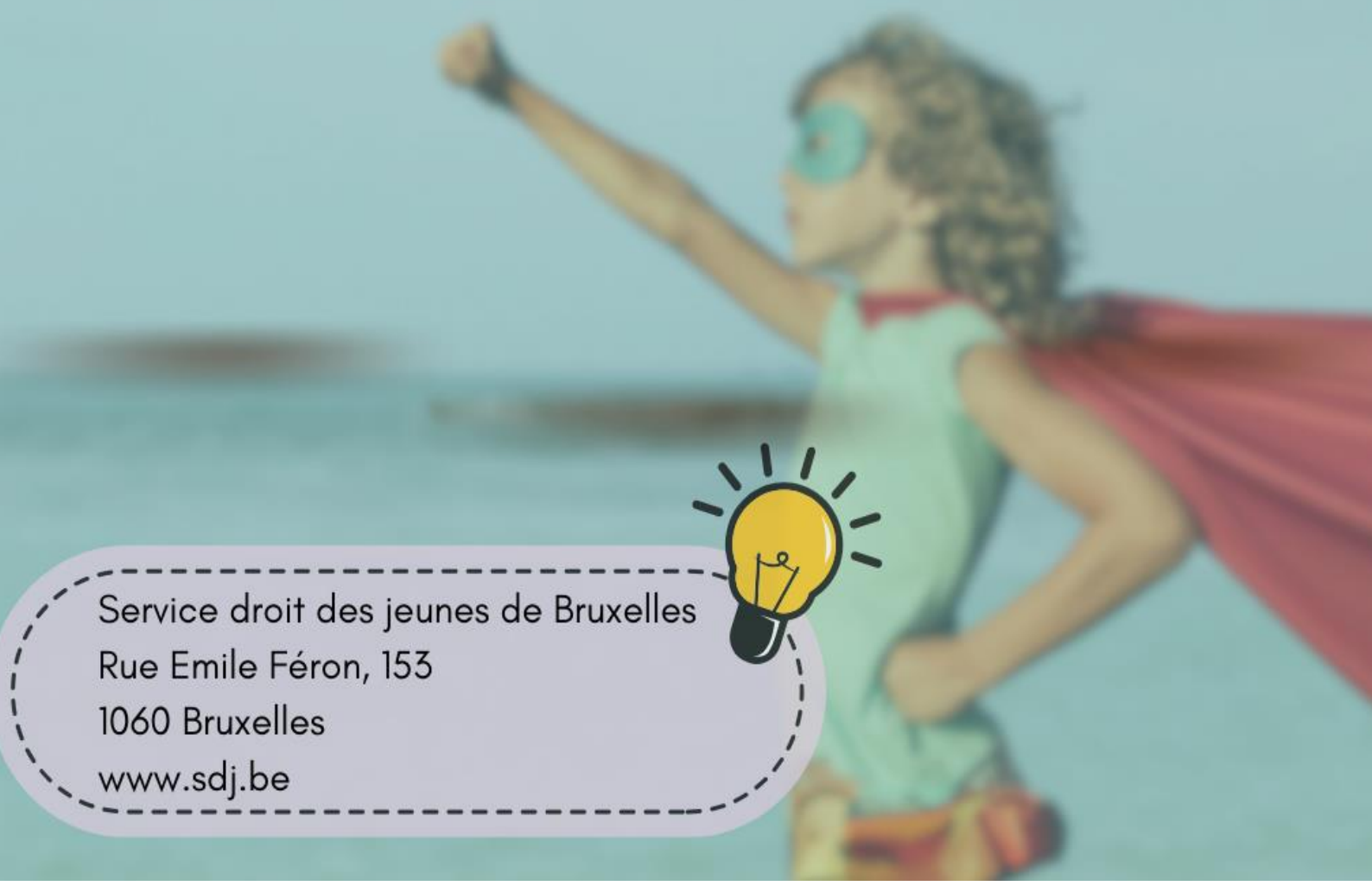


Table des matières

Le Service droit des jeunes.....	6
Rappel historique	6
Nos objectifs	7
Nos publics	7
La prévention éducative : l'aide individuelle et collective	8
La prévention sociale : les actions communautaires	8
Les groupes de travail.....	8
Le fonctionnement du service.....	9
Les réunions d'équipe hebdomadaires	9
Les réunions inter-SDJ.....	10
Les réunions thématiques.....	10
Les réunions pédagogiques.....	10
La formation des membres de l'équipe	10
Les supervisions d'équipe.....	11
La place des stagiaires au sein du Service droit des jeunes	12
Un outil spécifique du SDJ : le fonds de défense	12
L'agrément du Service droit des jeunes en tant que service d'aide juridique de première ligne	12
La prévention éducative : l'aide individuelle & collective	16
Les consultations	19
Les dossiers.....	23
La prévention sociale : action communautaire & plaidoyer	29
Les groupes de travail.....	29
Les animations du SDJ	33
Le SDJ dans la formation initiale et continue.....	35
Les projets spécifiques du SDJ	37
La Plate-forme Mineurs en exil	37
Racines & Droits.....	40
Des Ailes & des Droits.....	43
Du Flow & des Droits	45
Les collaborations institutionnelles & les instances d'avis.....	47
La communication	53
Les comptes & bilan 2024 (première année de triennat)	54
Annexes.....	57
Organigramme au 31 décembre 2024.....	57
Nos pouvoirs subsidiant.....	58

INTRODUCTION

2024, année de changements

2024, année électorale. Les élections européennes, fédérales, régionales et locales de juin et d'octobre 2024 étaient un rendez-vous à ne pas manquer. Nous avons investi temps, énergie et expertise afin de donner voix au chapitre aux enfants et aux jeunes et de veiller à ce que leurs droits ne soient pas une simple variable d'ajustement dans les futurs accords de majorité. En partenariat avec Felobel, nous avons lancé une série de podcasts intitulée « Les jeunes interpellent les politiques ». Comme son nom l'indique, plusieurs enfants et jeunes ont pu rencontrer les têtes de listes régionales et fédérales issues de plusieurs partis démocratiques afin de leur faire part de leurs questionnements et recommandations. Nous avons également été actifs dans la rédaction du Mémoire « Prendre le parti des enfants » de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant en collaboration avec la KiReCo et Unicef. Enfin, nous avons diffusé une série de vidéos mettant en lumière nos priorités en matière de droit à la participation, de droit scolaire et de sauvegarde des droits des mineurs de l'exil.

2024, année de déménagement. Le SDJ a relocalisé son siège social à Saint Gilles au sein de la Cité des associations. Tout en conservant notre ancrage dans le centre de la Région de Bruxelles-Capitale via notre permanence située à la rue Van Artevelde (RVA pour les intimes), nous nous implantons désormais près de la Gare du Midi. Au vu de son positionnement stratégique, de l'actualité et des besoins de nos publics cibles, notre présence y est plus que jamais nécessaire afin de garantir aux enfants, aux jeunes et aux familles les plus vulnérables le respect de leurs droits. Ce déménagement c'est aussi et surtout le fruit d'une quête de synergies et d'intersectorialité. La Cité des associations regroupe une quarantaine d'associations actives dans les secteurs de l'Enfance, de la Jeunesse, de la Culture, de l'Education aux médias, de l'Asile et de la Migration. Quoi de mieux pour intensifier notre travail en réseau ?

2024, un passage en catégorie 4. Cela pourrait sembler anecdotique et pourtant. Ce passage en catégorie 4 est une reconnaissance de tout notre travail et nous permet d'augmenter les moyens à notre disposition pour la poursuite de nos missions. Ce fut également une opportunité pour remettre à jour notre projet éducatif. Ce projet éducatif marque une évolution très nette des modalités de mise en œuvre de nos missions de prévention éducative et sociale. Nous offrons désormais un accompagnement sociojuridique individualisé aux 18-22 ans afin de leur permettre d'activer leurs droits et de favoriser leur autonomisation. Nous faisons également de la participation et de la prise de parole en public nos chevaux de bataille et les principaux vecteurs d'émancipation de nos bénéficiaires.

2024, une explosion des demandes. Nous avons traité non moins de **359¹ dossiers individuels** et **1908² consultations**. Du jamais vu dans l'histoire du SDJ ! Nous avons également doublé notre volume d'animations en impliquant **863 enfants et jeunes** dans nos ateliers participatifs ou de sensibilisation sur les droits des jeunes, principalement au sein des écoles et des maisons de jeunes. Mais trêve de *teasing*, vous retrouverez toutes ces données détaillées dans la suite de ce rapport d'activité.

2024, une année de combats dans les différentes instances d'avis et organes de concertation. Conseil de prévention, Conseil communautaire de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (CCPAJPJ), Fédération des institutions de prévention éducative (FIPE), Inter-Fédérations de l'aide à la jeunesse (IF), Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (la CODE), Commission communautaire des partenariats (CCOM)...nous nous y sommes impliqués à cœur perdu avec une seule boussole : l'intérêt supérieur de l'enfant. Nous nous y sommes positionnés en défenseurs des droits fondamentaux de nos bénéficiaires et de nos règles déontologiques. Car nous

¹ Au total 320 dossiers ont été ouverts en 2024.

² 1658 consultations traitées via notre permanence téléphonique auxquelles s'ajoutent 250 questions posées via la plateforme Bruxelles-J.

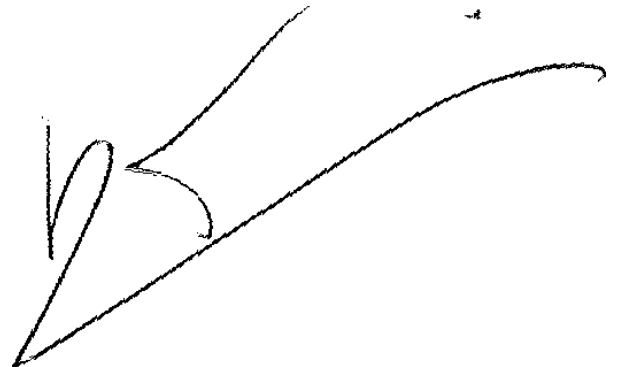
n'aurons de cesse de le rappeler : le secret professionnel, périodiquement mis à mal par des réformes aux relents sécuritaires, est un principe d'ordre public et une condition *sine qua non* pour mener à bien nos missions.

Enfin, 2024, **année de luttes tout-terrain**. Je ne pourrai conclure ces propos liminaires sans saluer le travail acharné de l'ensemble de mon équipe. La lutte en première ligne pour la sauvegarde des droits et intérêts des enfants et des jeunes est, dans la société que nous connaissons et, pour nombre de nos bénéficiaires, subissons, un véritable travail de Sisyphe. En Belgique, les réformes annoncées par les Gouvernements en place n'augurent rien de bon pour les droits humains. Le contexte budgétaire doit être pris au sérieux. Il n'en demeure pas moins que les droits fondamentaux ne peuvent être sacrifiés sur l'autel de l'austérité. En Europe et dans le monde, le contexte géopolitique, la montée des populismes et des extrêmes droites auront inéluctablement un impact sur les droits les plus fondamentaux et sur les piliers de la démocratie.

Le Service droit des jeunes, aux côtés de ses partenaires, n'aura de cesse de lutter pour la sauvegarde des droits humains, de l'Etat de droit et de la démocratie. Nous nous érigerons comme rempart face aux lois iniques et liberticides. Nous continuerons à prévenir le non-recours aux droits et à œuvrer en faveur de l'activation des droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels de nos bénéficiaires. Nous poursuivrons et intensifierons notre travail de plaidoyer et ne lâcherons rien tant que tous les droits de l'enfant et des jeunes consacrés dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, dans la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales et dans la Constitution belge ne seront pas effectifs.

Pierre-Yves ROSSET

Directeur du Service droit des jeunes de Bruxelles

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Pierre-Yves Rosset. The signature is fluid and expressive, with a prominent vertical stroke on the left and a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.



Le Service droit des jeunes

Rappel historique

1978, les Services droit des jeunes voient le jour. D’abord à Bruxelles, ensuite à Liège.

L’initiative s’inscrit dans la ligne d’une analyse critique des pratiques judiciaires en matière de protection de la jeunesse. La pratique des SDJ va rapidement évoluer. Le soutien technique aux avocats fait progressivement place à une action plus pédagogique auprès des jeunes consultants. Les SDJ se sont fixés pour objectifs de lutter contre l’exclusion sociale et de favoriser l’accès à l’autonomie des jeunes et des familles.

Aujourd’hui, ces problèmes occupent d’ailleurs la plus grande part du travail des SDJ : le refus d’aide sociale par les CPAS, les renvois ou refus d’inscription scolaire, les interventions du juge de la jeunesse, les difficultés familiales, le droit au séjour des jeunes étrangers, ...

Informers leur public sur les différentes possibilités légales de régler un problème, intervenir sous mandat des personnes qui les consultent auprès de personnes privées ou d’institutions, les assister dans le cadre d’une action judiciaire, ... Les Services droit des jeunes permettent à leur public d’opter pour une solution qui correspond à leur(s) objectif(s).

Les SDJ se sont développés et implantés à Namur (1981), à Mons (1987) et à Charleroi (1988). Ils travaillent de concert et respectent une charte commune qui vise à permettre aux jeunes et aux familles, confrontés aux interventions sociales et judiciaires, d’être complètement informés, de réaliser des choix pour mieux participer aux prises de décisions les concernant, les discuter et s’y opposer au besoin.

En France, à Lille et à Strasbourg, des SDJ ont adopté une méthodologie identique.

26 mai 1997³, le Service droit des jeunes de Bruxelles est agréé en tant que service d'action en milieu ouvert (A.M.O) et obtiendra son agrément comme A.M.O de catégorie 3 le 1^{er} janvier 2009⁴.

Depuis **2000**, nous sommes également agréés comme service partenaire d'aide aux justiciables fournissant une aide juridique de première ligne pour l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

Nos objectifs

Les Services droit des jeunes (SDJ) ont pour objectif principal de permettre aux jeunes et aux familles de mieux connaître leurs droits et d'ainsi réaliser des choix en connaissance de cause. Ensemble, les permanents des SDJ et les jeunes tentent de trouver la solution la plus adéquate aux situations auxquelles ils sont confrontés. Si nécessaire, les SDJ interviennent auprès des services et institutions, facilitant ainsi les démarches tant amiables que judiciaires.

Les SDJ luttent pour une société plus respectueuse des droits des enfants, des jeunes et des familles. Ils tentent de prévenir ou d'enrayer l'exclusion sociale.

Les SDJ s'efforcent de permettre à ceux qui les consultent de mieux comprendre leur environnement légal et social, pour les aider à poser des choix et agir en connaissance de cause.

Nos publics

Le service droit des jeunes s'adresse :

- Aux enfants et aux jeunes de 0 à 22 ans :
 - En conflit familial (fugue, séparation des parents, placement) ;
 - Exclue de l'école, en désaccord avec une décision du Conseil de classe, à la recherche d'une nouvelle école ou victime du harcèlement scolaire, etc ;
 - Convoqués à la police, au Service de l'aide à la jeunesse, chez la/le Juge, etc ;
 - Sans ressources, sans logement ou sans-papiers ;
 - En recherche d'aide pour développer leur projet ou faire entendre leur voix.
- Aux familles et aux proches qui s'interrogent sur :
 - L'autorité parentale ;
 - Le sort de leurs enfants dans le cadre d'une séparation ou d'un divorce ;
 - Le placement de leurs enfants ;

³ Arrêté de Gouvernement de la Communauté française (AGCF) du 26 mai 1997 portant agrément du service BADJ – Service droit des jeunes en tant que service d'aide en milieu ouvert.

⁴ AGCF du 18 décembre 2009.

- Les difficultés rencontrées par leurs enfants à l'école, face à la justice, à l'accès aux allocations familiales, aux soins de santé, *etc.*
- Aux professionnels :
 - Pour toutes questions particulières sur le droit des jeunes et de la famille,
 - Pour les aider à utiliser le droit comme outil de travail social (ex. formations, intervention, partenariats, ...)

L'aide fournie vise à favoriser prioritairement le développement de l'enfant et du jeune dans son environnement familial et social.

La prévention éducative : l'aide individuelle et collective

Le SDJ donne des informations par téléphone, sur place lors des permanences physiques, sur rendez-vous, ou par courriel. Il accompagne, à la demande, les bénéficiaires dans leurs démarches qu'elles soient administratives ou judiciaires. C'est ensemble que le permanent du SDJ et la personne qui le consulte recherchent des réponses aux problèmes rencontrés.

Nous pouvons également apporter une aide collective en fonction des besoins des enfants, des jeunes et des familles.

La prévention sociale : les actions communautaires

Le SDJ mène également des actions communautaires qui visent à apporter une réponse globale à des problèmes individuels. Il favorise ou relaie l'expression des enfants ou des jeunes auprès des instances politiques, sociales, administratives ou associatives. Il informe ou interpelle ces mêmes instances dans les matières relevant de ses compétences.

Les constats réalisés au travers des diverses situations individuelles qui se présentent aux permanences mettent en évidence, souvent de manière très claire, les dysfonctionnements de notre société : des législations archaïques ou inadéquates, des droits non garantis, une application des lois déficiente, des professionnels pas toujours consciencieux et au fait de leur mission...

Les groupes de travail

Pour réaliser ce travail communautaire, le Service droit des jeunes participe à différents groupes de travail qui sont composés soit de travailleurs d'autres Services droit des jeunes soit d'autres acteurs sociaux situés principalement à Bruxelles et travaillant ces mêmes matières.

Les objectifs de ces groupes sont multiples : réaction à l'actualité, travail sur des questions précises constatées en permanence, *etc.*, en vue d'aboutir à des actions concrètes (interpellations, journées d'études, notes d'analyse et de prise de position, recommandations à l'attention des autorités politiques ou administratives, ...). Nous y reviendrons dans le chapitre consacré à la prévention sociale.



Le fonctionnement du service

Les réunions d'équipe hebdomadaires

Chaque semaine, toute l'équipe du SDJ se réunit afin de mettre en commun les expériences de chacun. Ces réunions, véritables lieux de formation permanente, sont principalement destinées à permettre aux travailleurs de questionner leurs interventions, prendre du recul par rapport à leurs actions, demander l'avis ou le soutien des autres membres de l'équipe ou encore, simplement de communiquer sur leurs dossiers ou projets communautaires.

Ces réunions sont, également, l'occasion de répartir les tâches communautaires entre les membres de l'équipe et de faire le point sur celles-ci. Ces retours hebdomadaires sur l'entièreté de notre travail nous permettent de mettre en perspective celui-ci afin d'en questionner l'approche sociale et le sens de nos interventions. Ces questionnements amènent naturellement les membres de l'équipe à la nécessité de se former continuellement. Ces réunions donnent aussi l'opportunité de réfléchir et d'organiser la formation de l'équipe.

Enfin, pour que chacune et chacun ait sa place, l'occasion de communiquer et puisse orienter les discussions, tous les membres de l'équipe ont l'opportunité d'animer à tour de rôle ces réunions hebdomadaires.

Les réunions inter-SDJ

Depuis plusieurs années, ces réunions réunissent l'ensemble des membres des différents SDJ. A savoir, les services de Mons, Charleroi, Bruxelles, Namur, Arlon et Liège. Lors de ces réunions, l'ensemble des équipes discutent de leurs projets et actions communes, des problématiques rencontrées dans le cadre du suivi de leurs dossiers individuels ainsi que du plaidoyer et des recommandations à porter collectivement.

Ces réunions permettent d'avoir une vision globale sur les Services droit des jeunes, questionner nos actions, et échanger de l'information. Les thèmes mis à l'ordre du jour dépendent de l'actualité, des situations rencontrées, de l'émergence de nouvelles législations, de certains problèmes en particulier, ...

En 2024, les équipes des Services droit des jeunes se sont concentrés sur l'organisation d'une journée d'échange intitulée « Aménagements (dé)raisonnables ».

Les réunions thématiques

Des réunions d'équipe thématiques se tiennent aussi ponctuellement. Ces dernières permettent aux membres de l'équipe d'aborder une problématique précise en profondeur. Il peut s'agir de réunions animées par une personne extérieure ou par un travailleur du Service droit des jeunes qui se charge d'étudier un sujet, une matière en fonction des multiples demandes et problèmes rencontrés lors des semaines précédentes et de le présenter de manière interactive à l'équipe. Ces réunions sont conçues dans le souci de former continuellement les travailleurs.

Les réunions pédagogiques

Depuis avril 2017, nous organisons, tous les 15 jours, des réunions pédagogiques.

Celles-ci sont animées par la coordinatrice sociojuridique et ont pour objectifs de fournir un apport juridique et pédagogique collectif dans les situations individuelles en vue d'harmoniser nos pratiques et de mutualiser les connaissances de l'ensemble des permanents.

Cet espace permet à l'ensemble des membres de l'équipe sociale d'échanger des informations sur les bonnes pratiques, de poser des questions précises dans le cadre des situations individuelles mais aussi de collectiviser des situations qui pourraient aboutir à une action communautaire de plus grande ampleur.

La formation des membres de l'équipe

Le SDJ encourage l'ensemble des travailleurs et travailleuses à se former continuellement afin de favoriser le développement des compétences de chacun, tant professionnelles (liées à la pratique, aux matières traitées, etc.) que transversales (liées aux relations de travail, aux compétences personnelles comme la gestion du stress, d'un projet *etc.*).

C'est par le biais de formations, des colloques, séminaires, journées d'études, mais aussi par des lectures, les réunions

d'équipe, les réunions thématiques, les réunions pédagogiques, les entretiens individuels avec la coordinatrice sociojuridique et/ou la direction et les réunions inter-SDJ que les membres de l'équipe peuvent renforcer leurs connaissances, compétences et aptitudes.

Le SDJ dispose d'un **plan global de formation**. Chaque travailleur et travailleuse a droit à 12 jours de formation par an (pour un temps plein). En 2024, une ou plusieurs personnes de l'équipe ont suivi les formations suivantes :

- « Ados dans tous ses états » : cerveau, émotions, numérique, projets, autonomie, sexualité, etc. : plusieurs jours formation donnée par Impulsion ;
- « Les jeunes et la police : une relation problématique ? » formation donnée par l'AMO ALHAMBRA ;
- « Autorité, punition, sanction » - formation donnée par Ceform A.S.B.L ;
- « Harcèlement entre jeunes : que dit la loi ? » formation donnée par Fédération Infor jeunes ;
- « Comment agir lorsque les quartiers populaires sont victimes de violences policières ? »
- Les 10 outils de base de la conception et de la gestion de projet formation donnée par Ligue de l'Enseignement
- Secret Professionnel : formation donnée par Impulsion ;
- Journée de rencontre sur la thématique des migrants irréguliers organisée par Fedasil ;
- « Colloque Jeunes et police » organisé par l'Académie régionale de Police de Bruxelles ;
- « Le mineur et la police » - formation donnée par Jeunesse et droit ;
- « Le mineur dans le droit pénal » - formation donnée par Jeunesse et droit ;
- « Droit scolaire » - formation donnée par Jeunesse et droit ;
- « Autonomie et droits sociaux des mineurs » - formation donnée par Jeunesse et droit ;
- « Aide sociale » - formation donnée par Jeunesse et droit ;
- « Droit familial »- formation donnée par Jeunesse et droit ;
- Colloque intersectoriel Enseignement – Aide à la jeunesse ;
- « Parcours de formation intégration et droits » donné par l'ADDE ;
- « Recours scolaire » donnée par le SDJ et Infor Jeunes ;
- Colloque regroupement familial organise par l'ADDE ;
- Formation sur la nationalité donnée par l'ADDE ;
- Tout savoir sur la prise d'autonomie des jeunes formation donnée par Fédération Infor Jeunes.

Les supervisions d'équipe

Depuis 2024, une supervision clinique a été mise en place. Cette supervision repose sur deux axes de travail: l'élaboration de repères professionnels face aux situations complexes et la cohésion d'équipe au service d'une dynamique de collaboration.

L'équipe travaille ainsi sur la manière d'aborder les situations cliniques particulièrement difficiles (détresse psychologique, précarité, violences, exclusion sociales) en cherchant à développer des grilles de lecture partagées des problématiques, clarifier les limites de notre intervention, et développer des outils ou postures pour poser un cadre sécurisant, tout en maintenant une juste distance professionnelle.

La place des stagiaires au sein du Service droit des jeunes

Le Service droit des Jeunes est toujours enthousiaste à l'idée d'accueillir des stagiaires en son sein. Les stages sont un moment important dans un cursus de formation initiale et contribuent à nourrir des vocations, à faire découvrir notre secteur et à diffuser la culture des droits de l'enfant et des jeunes.

Notre outil de travail spécifique au sein du secteur de l'aide à la jeunesse utilisé par une équipe pluridisciplinaire et le public fragilisé que nous rencontrons restent des expériences très positives que nous renvoient les stagiaires qui passent par notre service.

Durant l'année 2024, nous avons eu le plaisir d'accueillir Insaf CHRAA (stagiaire en Bac 3 Assistante sociale) et Thibaut HONTOIR (stagiaire en bac 3 de Droit).

Nous saisissons cette occasion pour les remercier pour leur enthousiasme, leur dynamisme et leur créativité.

Un outil spécifique du SDJ : le fonds de défense

Le fonds de défense est un outil important dans la mise en œuvre du projet pédagogique du SDJ. Il permet d'aller jusqu'au bout d'une procédure sans être bloqué par des questions financières. D'une part, il permet d'aider des personnes à ester en justice si elles n'en ont pas les moyens, c'est-à-dire dans les cas où l'aide juridique gratuite n'offre pas de solution (soit qu'il faille un avocat spécialisé dans une matière particulière et que cet avocat ne travaille pas dans le cadre de l'aide juridique gratuite, soit que les personnes concernées soient un peu au-dessus des barèmes pour obtenir l'aide juridique gratuite).

D'autre part, il permet au SDJ, souvent en collaboration avec d'autres services, de mener des actions de principe globales, notamment pour contester la constitutionnalité de lois qui portent atteinte à des droits fondamentaux de certaines catégories de citoyens, en général les plus vulnérables et précarisés.

L'agrément du Service droit des jeunes en tant que service d'aide juridique de première ligne

○ Préambule

Notre service est agréé en tant que Service d'aide juridique de première ligne depuis le 20 décembre 2000.

Depuis, la 6^{ème} réforme de l'Etat, la Fédération Wallonie-Bruxelles a confirmé notre agrément, le 13 décembre 2017, en tant que service d'aide juridique de première ligne pour l'arrondissement judiciaire de Bruxelles du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2023. Notre service a donc été reconnu comme acteur dispensant l'aide juridique de première ligne telle que définie par la loi : « *l'aide juridique accordée sous la forme de renseignements pratiques, d'information juridique, d'un premier avis juridique ou d'un renvoi vers une instance ou une organisation spécialisée.*⁵ »

⁵ Article 508/1, 1° du Code judiciaire.

En dehors des six Commissions d'aide juridique et de notre Service, seuls quatre autres services bruxellois ont été agréés en tant que service d'aide juridique de première ligne : Infor-Jeunes Laeken, l'Espace social Télé Service, la Free Clinic et l'Atelier des droits sociaux. Un important travail de réseau a été accompli avec eux à cet égard également.

Conformément à l'article 36, § 1 du décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant l'aide aux justiciables, le Service droit des jeunes encode ses prises en charge d'aide juridique de première ligne, depuis le 1^{er} janvier 2018 dans un outil informatique spécifique.

Notons que faute de crédits budgétaires disponibles, nous ne sommes toujours pas subventionnés pour la poursuite de ces missions. Or, nous estimons que le Service droit des jeunes (au même titre que les autres associations agréées en tant que service d'aide juridique de première ligne) apporte bien souvent plus qu'un simple renseignement juridique. Il joue un rôle extrêmement important à tous niveaux. Il agit en premier lieu sur la prévention des conflits ou sur la recherche de solutions amiables. Le fait d'être correctement informé sur ses droits et ses obligations et le fait d'être aiguillé et accompagné dans ses relations avec une institution publique ou avec une personne avec laquelle on a noué des relations juridiques diminue considérablement la naissance de conflits.

Nous ne lâcherons rien. *To be continued* donc...

○ Les spécificités du Service droit des jeunes

Le droit est conçu par notre service comme un outil avec une finalité sociale. Soucieux de promouvoir l'émancipation sociale du public, nous orientons notre travail vers une plus grande responsabilisation de ce même public. A la différence de l'avocat, nous tentons, par tous les moyens que l'usager comprenne le cadre juridique qui s'applique à lui et nous tentons, dans la mesure du degré d'autonomie de la personne, qu'elle tente de gérer elle-même le problème qui se présente à elle. Ce n'est que si elle n'est pas en mesure de gérer seule le problème qui se présente à elle que nous allons lui proposer un accompagnement qui sera adapté au degré d'autonomie et à la volonté de la personne. Il est fondamental pour nous que les usagers restent acteurs de leurs propres difficultés et développent leurs propres compétences à les résoudre par eux-mêmes. Il est très important pour nous de ne pas résoudre les problèmes des usagers à leur place mais qu'ils les résolvent par eux-mêmes ou avec notre aide.

Par ailleurs, notre association est perçue différemment de l'avocat. Ce dernier est souvent la personne que l'on consulte quand on ne peut plus éviter le procès. Aller chez l'avocat induit déjà une idée de contentieux. Les personnes que nous recevons nous parlent de la distance culturelle entre l'avocat et eux. Ils ne comprennent pas ce que l'avocat a dit ou a expliqué, ils ne comprennent pas dans quoi ils sont, ils ne comprennent pas quelle est la stratégie de l'avocat. Ils ont parfois le sentiment que les avocats ne comprennent rien à leur situation. La majorité de nos usagers ont perdu confiance dans les professionnels en raison de leur vécu.

Le fait de s'alimenter de manière permanente entre juristes et assistants sociaux dans nos compétences et connaissances nous incite à améliorer notre manière de dispenser cette aide juridique de première ligne à un public fragilisé.

Une attention particulière est accordée à l'accueil des personnes qui nous consultent, au décodage de la demande, à l'orientation le cas échéant vers les services compétents et à l'écoute active des usagers.

Les permanents du SDJ s'imposent le temps de comprendre et d'être compris : analyse de la demande et réponse. Ils en profitent pour anticiper les questions adjacentes et, si besoin, dirigent la personne vers d'autres services. Une très bonne connaissance des différents acteurs de l'aide juridique de 1^{ère} et 2^{ème} ligne nous permet de réorienter utilement les personnes qui nous consultent.

Étant un service généraliste, nous informons et accompagnons les jeunes et leurs familles dans leurs difficultés, quelles que soient ces difficultés du moment, que cela ait un effet positif sur les enfants ou les jeunes de moins de 22 ans.

Nous ne nous limitons donc pas à une matière juridique mais acceptons de les informer et de les accompagner dans la résolution de leurs difficultés quelles que soient les matières juridiques concernées par ce/ ces problèmes rencontrés par le jeune ou sa famille.

Par conséquent, nous sommes amenés dans les faits à devoir maîtriser les matières juridiques suivantes : le droit civil et familial, le droit scolaire, le droit des étrangers, l'aide et la protection de la jeunesse, le droit social, la sécurité sociale, le droit pénal et le droit du travail.

Il est à relever que les matières juridiques concernant notre public (jeunes et familles) subissent d'importantes réformes, notamment en raison de la crise sanitaire, requérant une expertise juridique pointue.

Notre service aborde le jeune et sa famille dans sa globalité pour apporter une réponse aux différents problèmes sociojuridiques qu'ils rencontrent.

Dans notre service, vu que les juristes et les assistants sociaux font le même travail, les juristes se voient dès le départ, davantage formés à l'intervention sociale et les assistants sociaux au droit. La formation, tant en matière d'intervention sociale que juridique, y est continue. Tout le monde fait des permanences et tous les permanents s'entraident les uns et les autres, quelle que soit leur formation.

Il n'y a aucune personne qui se dit spécialisée, même si, dans les faits, c'est le cas ! Tous les intervenants du SDJ doivent savoir où chercher les informations et activer un travail en réseaux.

Une fois par semaine, nous avons une réunion d'équipe nous permettant d'échanger sur des questions problématiques, des actions plus méta à mener, échanger sur les réformes législatives et leurs effets sur nos usagers.

Une fois par semaine également, nous avons une réunion pédagogique permettant d'échanger autour de différentes situations et de parfaire la formation continue des permanents du SDJ, des trucs et astuces afin de pouvoir faire valoir certains droits auprès des autorités, quelles qu'elles soient.

Notre service a noué, depuis sa création, de nombreux contacts avec les différents acteurs institutionnels. Nous avons véritablement développé notre rôle d'interface entre l'utilisateur et le barreau, entre l'utilisateur et les administrations. C'est un de nos atouts majeurs.

Un autre atout : notre service travaille « en réseau ». Nous connaissons le tissu associatif, les services sociaux et juridiques bruxellois de première ligne (et de deuxième ligne). Cela nous permet de nous enrichir de ces contacts pour développer nos connaissances et notre savoir-faire au service de nos usagers. Cela nous permet également de les réorienter au mieux si nous ne sommes pas en mesure de les aider efficacement (par exemple pour l'aide psychologique ou pour des matières juridiques que nous connaissons moins). Nous accordons une importance particulière à ce que tous les membres de l'équipe développent leur propre connaissance de ce réseau bruxellois.

- Le Service droit des jeunes dans les organes de concertation et les instances d'avis du secteur de l'aide aux justiciables

- La Commission communautaire des partenariats (CCOM)

La Commission communautaire des partenariats est instituée par l'article 40 du Décret relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables du 13 octobre 2016.

Cette commission est chargée de remettre au Gouvernement un avis sur tout avant-projet de décret et sur tout projet d'arrêté de Gouvernement portant sur les matières liées à l'aide aux justiciables. Elle peut également remettre un avis, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, sur des questions de politique générale relatives à l'application du décret relatif à l'aide aux justiciables, les actions de sensibilisation.

En vertu de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 mars 2020 portant la désignation des membres de la Commission communautaire des partenariats, la direction du Service droit des jeunes a été désignée comme membre de la Commission communautaire des partenariats pour l'arrondissement judiciaire de Bruxelles représentant la mission d'aide juridique de première ligne.

En 2024, la direction du Service droit des jeunes y a siégé en veillant à ce que les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant restent une considération primordiale dans les débats et avis, notamment dans le cadre de l'adoption du nouveau Code de justice communautaire.

- Le Bureau d'aide juridique de Bruxelles et la Commission d'aide juridique de première ligne

L'équipe du Service droit des jeunes de Bruxelles est en contact permanent avec le Bureau d'aide juridique (BAJ) de Bruxelles et la Commission d'aide juridique de première ligne (CAJ), que ce soit dans le cadre de ses missions d'aide individuelle ou pour nourrir son plaidoyer.

Par ailleurs, l'équipe du SDJ et le BAJ de Bruxelles ne cessent de renforcer leurs synergies pour garantir une formation continue de qualité à leurs membres. Les membres de l'équipe sociale du SDJ participent régulièrement aux formations proposées par le BAJ, soit en qualité de bénéficiaires soit en qualité d'intervenants.



La prévention éducative : l'aide individuelle & collective

Les données quantitatives reprises ci-dessous sont issues de nos permanences physiques, téléphoniques et électroniques pour répondre aux demandes des jeunes et / ou de leurs familles.

La mission individuelle du Service droit des jeunes de Bruxelles s'articule entre l'information juridique claire et accessible sur les procédures et sur les droits fondamentaux, la réorientation vers des services partenaires ou personnes-ressources et l'accompagnement dans les démarches du jeune et/ou de sa famille, qu'elles soient amiables ou judiciaires. Cette aide individuelle se matérialise via le traitement des consultations et des dossiers individuels.

2024 fut une année décisive en termes d'actualisation des pratiques au sein du SDJ. Nous avons en effet élargi notre public cible via l'actualisation de notre projet éducatif. Désormais, le SDJ est compétent pour l'aide et l'accompagnement sociojuridique des jeunes âgés de 18 à 22 ans dans les matières liées à l'enseignement obligatoire, à l'emploi, à l'aide sociale et à la sécurité sociale. Nous co-intervenons également pour cette tranche d'âge en matière de logement ou en droit des étrangers et nous réorientons automatiquement vers des services plus spécialisés les demandes en enseignement supérieur, en droit pénal ou fiscal.

Outre cette actualisation, la direction et la coordination sociojuridique du service ont élaboré, en concertation avec l'équipe, un *vade-mecum* très complet. Ce *vade-mecum* vise à accompagner les travailleurs et travailleuses du SDJ dans la concrétisation de l'objet social de l'*asbl* et dans la mise en œuvre du projet éducatif du service sur le terrain. Il a pour finalité de baliser notre intervention auprès des bénéficiaires, tant au stade des entretiens que tout au long de la gestion d'un dossier. Il vise également à harmoniser nos pratiques pour garantir une approche « SDJ » qui, rappelons-le, est unique en son genre dans la mesure où nous utilisons le droit comme instrument de travail social.

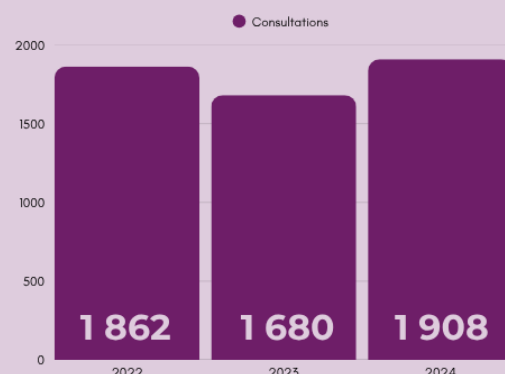
Service Droit des jeunes de Bruxelles

Les consultations

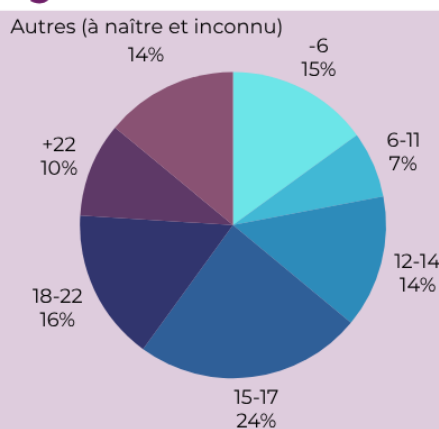
Consultations depuis 2022

1 816 consultations en moyenne chaque année !
Les consultations regroupent toutes les demandes d'information sociojuridique formulées par nos bénéficiaires via notre permanence téléphonique, par courriel ou via la plateforme Bruxelles-J (250 questions).

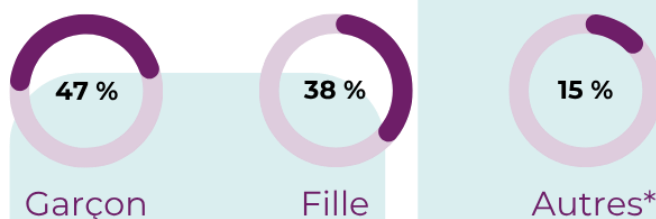
La ventilation des données développée ci-dessous ne tient pas compte des questions Bruxelles-J souvent anonymisées.



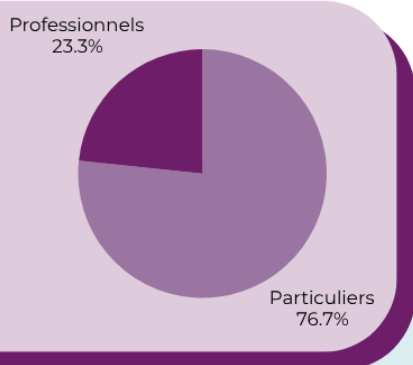
Âge des bénéficiaires



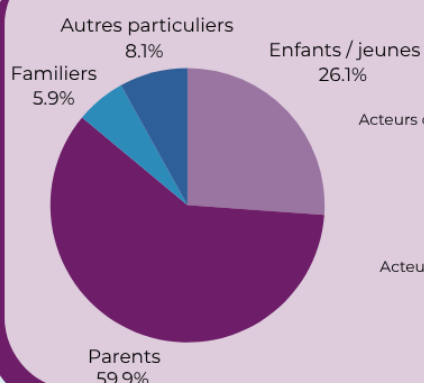
Genre de nos bénéficiaires



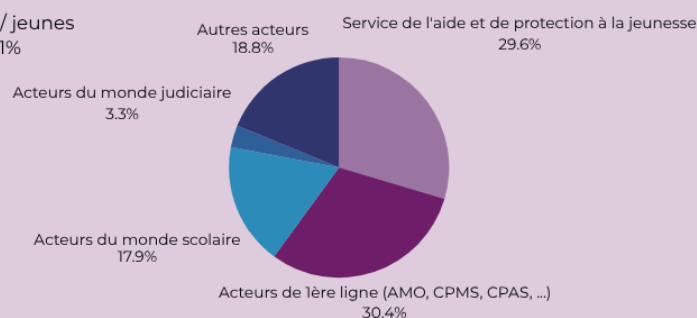
Origine des consultations



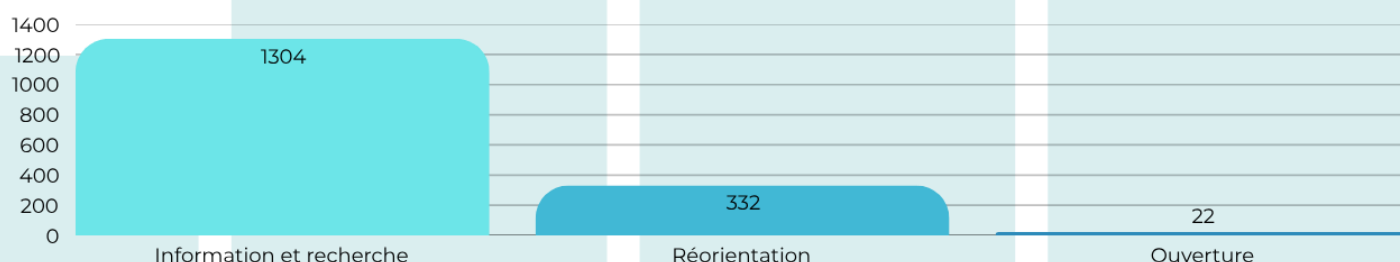
Particuliers



Professionnels

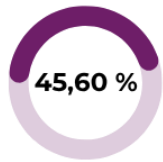


Traitement des consultations

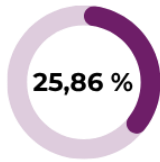


*La catégorie « Autres » recouvre les situations pour lesquelles le genre de l'enfant n'est pas encore connu (enfant à naître), n'est pas pertinent dans le cas d'espèce ou encore les situations dans lesquelles l'enfant/le jeune ne souhaite pas être enfermé dans le carcan de son genre.

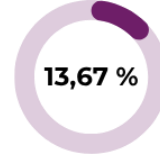
Top 4 des matières les plus traitées



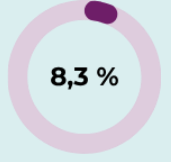
Droit Scolaire



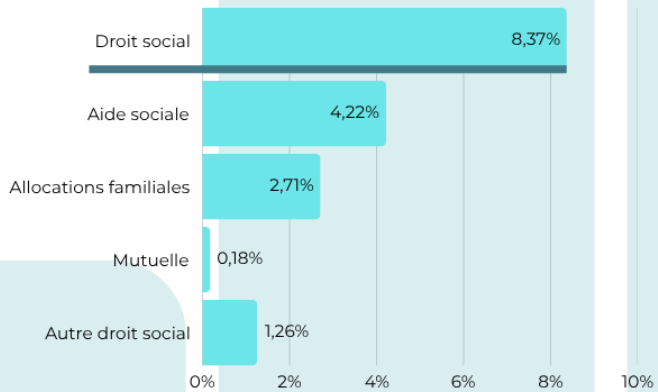
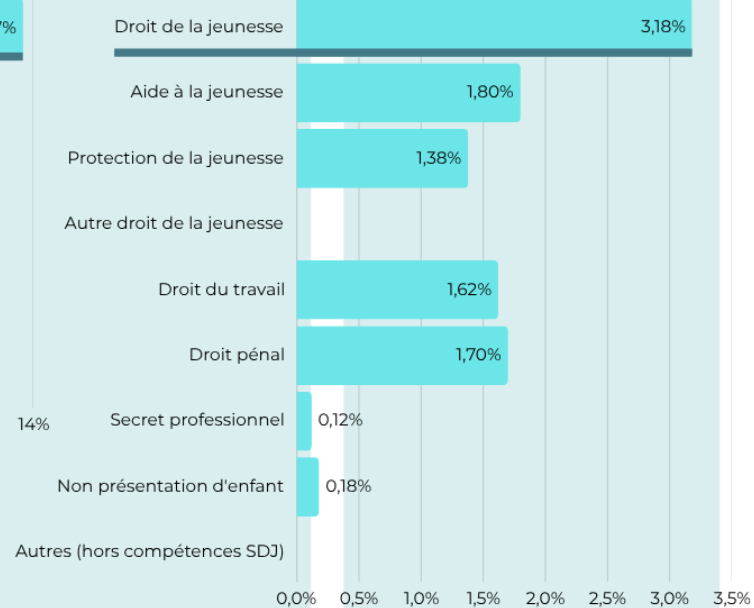
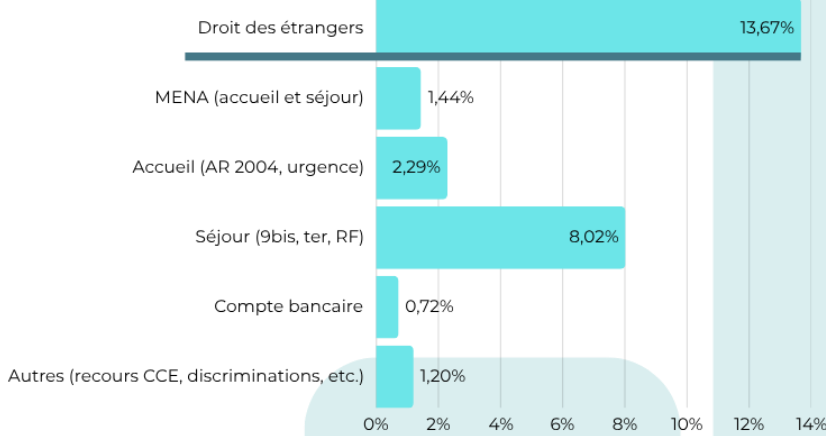
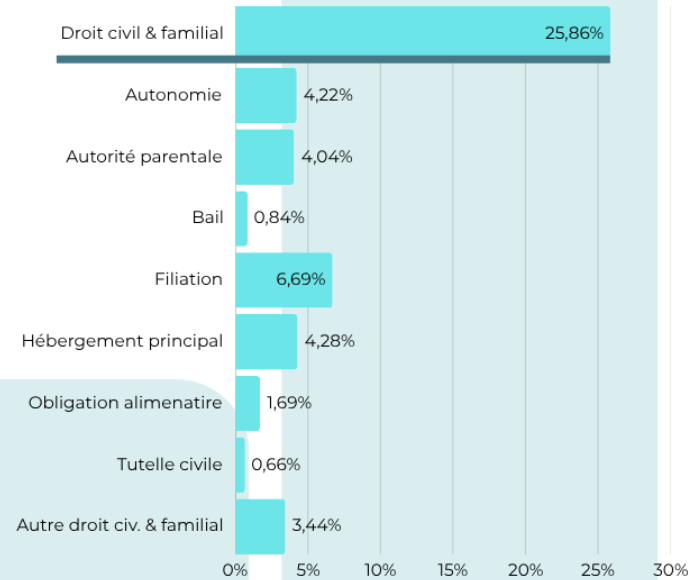
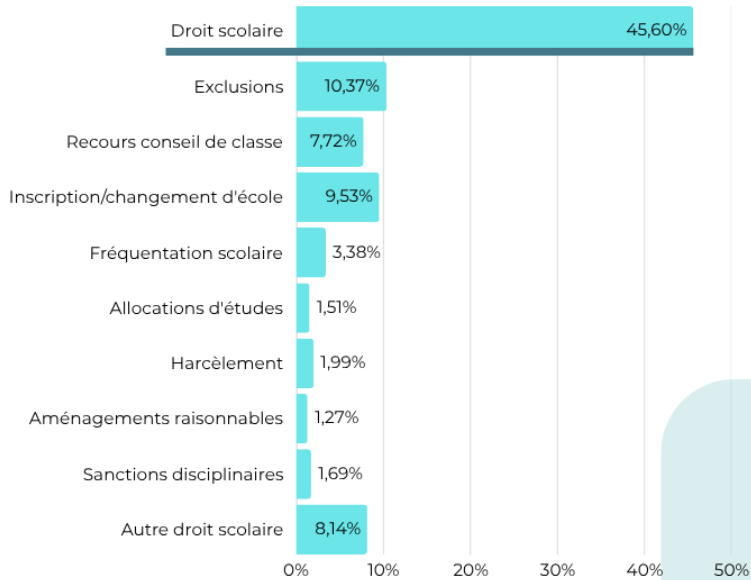
Droit Civil et Familial



Droit des Étrangers



Droit Social



Les consultations

Les consultations sont les demandes ponctuelles d'information qui nous sont formulées lors des permanences téléphoniques, physiques, par courriel ainsi que les réponses apportées aux questions Bruxelles J.

Cette année, il a été décidé d'insérer directement dans les statistiques les consultations réalisées dans le cadre de notre partenariat avec la plateforme Bruxelles-J. Il a été fait de même pour les années 2022 et 2023 afin de pouvoir comparer l'évolution du nombre total de consultations sur ces trois années.

En effet, depuis 2014, le Service droit des jeunes de Bruxelles est un des partenaires de « Bruxelles-J ». Ce dernier est un site web d'information destiné aux jeunes bruxellois. Il s'agit d'un projet coopératif d'information réunissant différents acteurs de l'information jeunesse particulièrement actifs sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce partenariat a pour ambition de mutualiser des compétences et de créer des synergies afin de fournir une information utile à un grand nombre de jeunes via un site web (www.bruxelles-j.be). Ce dernier propose, entre autres, des fiches d'information interactives compréhensibles par le grand public avec un espace de « chat », diffuse les actualités concernant Bruxelles et fournit une possibilité de contact par courriel ou téléphonique afin que les jeunes puissent poser leurs questions à des professionnels à toute heure du jour et de la nuit. Ces derniers sont également habilités à les réorienter adéquatement si la situation le nécessite.

Nous vous encourageons à aller découvrir ce site qui regorge d'informations sur les questions que les jeunes se posent au quotidien et dont les thématiques abordées sont diverses et variées : <https://www.bruxellesj.be>.

Au niveau des chiffres, durant l'année 2024, nous constatons une belle remontée dans les consultations en comparaison avec l'année précédente. Le déménagement et ses nouvelles infrastructures ont permis d'assurer les diverses permanences sans problèmes techniques majeurs. Le nombre de consultations est le plus élevé sur les trois dernières années. Pour rappel, la diminution des consultations durant l'année 2023 pouvait, entre autres, s'expliquer par la récurrence des problèmes techniques rencontrés dans les anciens locaux du service.

La ventilation des données exposée ci-dessous ne tient pas compte des données relatives aux questions Bruxelles-J.

○ Âge des bénéficiaires

Nous restons fort mobilisés pour des questions relatives aux jeunes âgés de 15 à 17 ans (24%) ainsi que celles concernant les enfants âgés de 12 à 14 ans (14 % contre 13 % l'an dernier).

La tranche d'âge des 6-11 ans représente quant à elle 7 % des consultations. Il s'agit du public que nous touchons le moins. Le droit scolaire représentant environ la moitié de nos consultations, il n'est pas étonnant que cette tranche d'âge soit la moins touchée. En effet, l'entrée en secondaire se fait aux alentours de 12 ans et, généralement, la plupart de nos dossiers en droit scolaire concernent l'enseignement secondaire et non l'enseignement fondamental. Par ailleurs, les enfants de cette tranche d'âge sont généralement moins autonomes et, dès lors, nous contactent plus difficilement par téléphone ou par courriel.

16 % de nos consultations émanent du public des 18-22 ans. Nous pouvons dès lors faire le constat que l'augmentation de l'âge de notre public cible a porté ses fruits et que notre expertise pour cette tranche d'âge est également reconnue.

En ce qui concerne les consultations pour les personnes âgées de + 22 ans (10%), nous effectuons systématiquement une réorientation si aucun enfant ou jeune âgé de 0 à 22 ans n'est concerné. Cependant, ces demandes font partie de nos chiffres et sont encodées car la personne de permanence doit effectuer une réorientation vers le service adéquat.

Enfin, pour toute une série de questions (14%), nous ne connaissons pas l'âge des enfants concernés et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, connaître l'âge de l'enfant concerné par la question n'est pas toujours nécessaire afin d'y répondre. Par ailleurs, il arrive qu'une même question concerne plusieurs enfants d'âges différents ou encore que les questions concernent un enfant à naître.

○ Genre des bénéficiaires

Comme les années précédentes, nous constatons que les demandes concernent aussi bien des garçons que des filles bien que les demandes pour les bénéficiaires s'identifiant au genre masculin restent majoritaires.

Le nombre de demandes concernant le genre féminin reste constant comparé aux années précédentes (38 % en 2023 et 36 % en 2022).

La catégorie « autres » recouvre, quant à elle, plusieurs situations différentes. Tout d'abord, il peut s'agir des situations où les questions posées ne nécessitent pas de connaître le genre de l'enfant concerné afin de pouvoir y répondre. Par ailleurs, il arrive également que cette catégorie soit cochée lorsqu'une même question concerne plusieurs enfants de genres différents ou que ce dernier n'est pas encore connu par les gens qui nous contactent (enfant à naître). Il arrive également que l'enfant/le jeune ne souhaite pas être enfermé dans le carcan de son genre.

L'équipe sera particulièrement attentive pour l'année prochaine à demander systématiquement le genre et l'âge de l'enfant lorsque c'est possible afin de pouvoir produire des données encore plus précises.

○ Origine des consultations

Notons tout d'abord, qu'à l'instar des années précédentes, nous sommes très majoritairement sollicités par des particuliers (76,7 % des consultations). Cependant, ce n'est pas parce que l'origine de la demande n'émane pas majoritairement des professionnels que nous n'entretiens pas d'interactions avec eux. Au contraire, nous sommes fréquemment amenés à échanger dans le cadre de nos formations, de notre participation à divers groupes de travail ainsi que de notre travail en réseau.

Au sein des professionnels, nous sommes majoritairement consultés par les acteurs de premières lignes (30,4 %) ainsi que par les services de l'aide et de la protection de la jeunesse. En ce qui concerne ces derniers, nous pouvons observer qu'ils nous consultent de plus en plus (29,6 %).

En ce qui concerne les particuliers, nous restons majoritairement consultés par les parents. Cependant, nous continuons d'observer, à l'instar de l'année passée, une évolution des consultations émanant directement d'enfants ou de jeunes (26,1 % en 2024 contre 20,68 % en 2023). Nous pouvons nous en réjouir car cette donnée prouve que nous touchons directement de plus en plus de jeunes.

○ Traitement

Comme l'année passée, nous constatons que la majorité des consultations se clôture par une recherche et une information donnée directement par l'intervenante/intervenant sociojuridique à la personne (1304 sur 1658 consultations).

Environ 20 % des consultations débouchent sur une réorientation vers notre permanence physique ou vers d'autres services plus spécialisés si les demandes ne concernent pas notre public cible ou les matières que nous traitons

(conformément à notre projet éducatif, nous réorientons automatiquement les demandes des 18-22 ans en matière de droit pénal, droit fiscal ou en enseignement supérieur).

Les consultations par matières

En 2024, nous constatons que les chiffres sont presque identiques à ceux de l'année 2023. Les consultations en droit scolaire occupent toujours la première place du podium en représentant presque la moitié de nos consultations (45,60 %). Ces chiffres nous permettent de confirmer notre position de service incontournable en la matière.

En ce qui concerne les deux autres matières les plus représentées, à savoir le droit des étrangers (13,67 %) et le droit civil et familial (25,86 %), on observe une légère hausse des consultations comparé à l'année précédente.

Ces trois matières principales sont identiques à celles des quatre années précédentes.

En droit civil et familial, tout d'abord, on observe que l'augmentation des consultations est surtout liée à l'autonomie.

Il y a fort à parier que cette augmentation soit liée à la mise en route du projet pilote « des ailes et des droits » qui a été initié au mois de juillet 2023. Il s'agit d'un projet d'accompagnement sociojuridique pour les jeunes de 16 à 22 ans, issus de l'aide à la jeunesse ou non, qui ont un besoin d'accompagnement dans leur transition vers l'autonomie. De façon générale, il est question de soutenir ces jeunes dans leurs démarches, qu'ils soient en rupture totale ou partielle avec leur milieu de vie.

Par ailleurs, le fait d'étendre l'âge des bénéficiaires jusqu'à 22 ans dans notre projet éducatif a certainement permis aux jeunes de plus facilement venir nous solliciter car les questions relatives à l'autonomie concernent souvent les personnes majeures.

Ensuite, il convient de relever que les questions relatives à la filiation représentent la majorité de nos consultations en droit civil et familial. Cela n'a rien d'étonnant lorsqu'on sait que les familles en séjour irrégulier ou précaire sont toujours confrontées à d'importantes difficultés pour reconnaître leurs enfants.

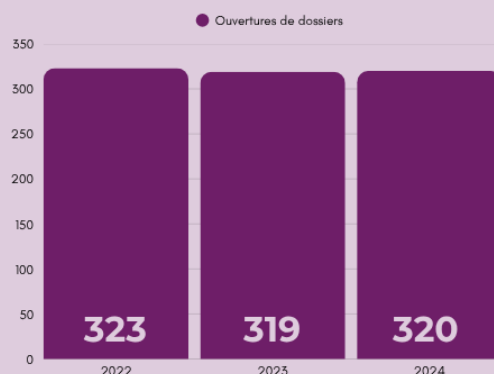
Enfin, sans grande surprise, le nombre de consultation en matière de séjour a continué à diminuer. Comme indiqué dans le rapport d'activité de l'année passée, il s'agit d'une volonté institutionnelle. En effet, le SDJ de Bruxelles reste un service généraliste à destination des enfants et des jeunes âgés de 0 à 22 ans et, au regard du nombre important de demandes les années précédentes en matière de séjour, notre cadre d'intervention dans cette matière a été balisé dans le nouveau *vade-mecum*. Les règles en vigueur à ce sujet seront développées dans la partie réservée aux dossiers mais l'idée générale est la suivante : nous sommes compétents dès le moment où un enfant est au cœur de l'intervention.

Les dossiers

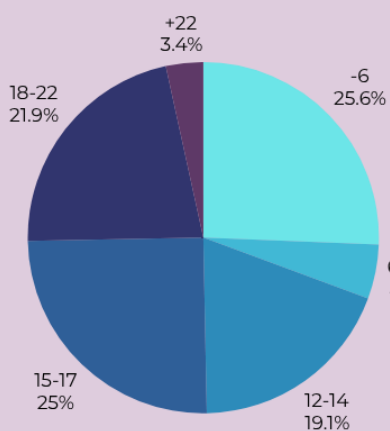
Ouvertures de dossiers depuis 2022

321 ouvertures de dossier en moyenne chaque année !

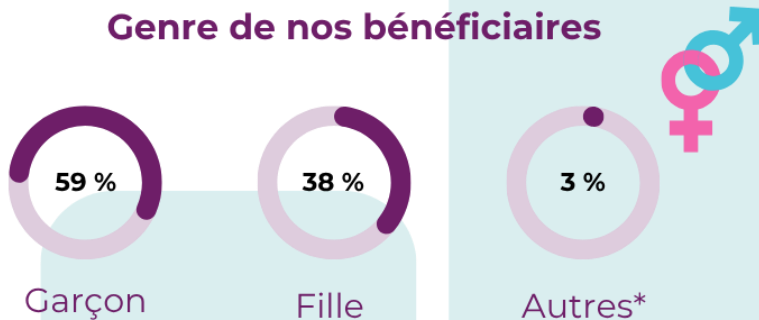
Il s'agit de l'accompagnement sociojuridique individualisé des bénéficiaires dans toutes leurs démarches. Cet accompagnement implique des démarches administratives ; l'accompagnement des bénéficiaires à des rendez-vous, des entretiens ou des auditions (école, CPAS, SAJ/SPJ, Police, etc) ; l'interpellation des autorités publiques ou encore l'introduction de recours pouvant parfois aller jusqu'à l'activation de voies judiciaires.



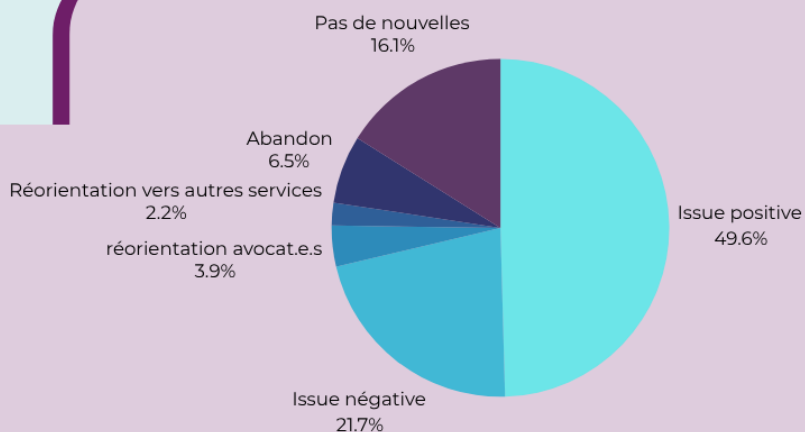
Âge des bénéficiaires



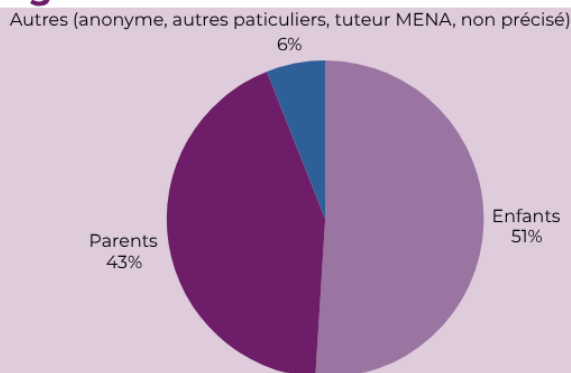
Genre de nos bénéficiaires



Issue des dossiers



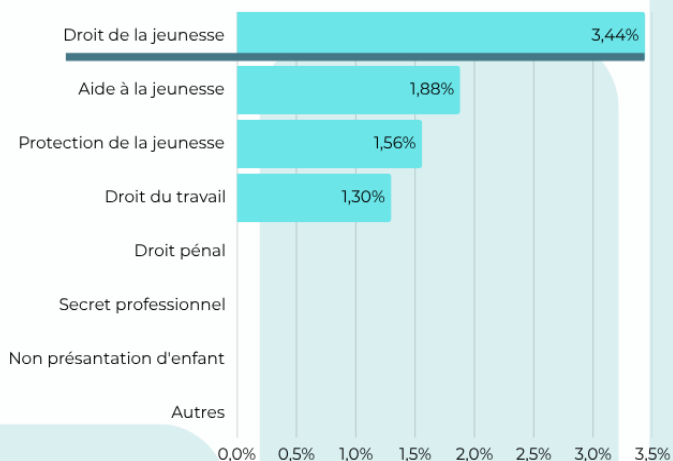
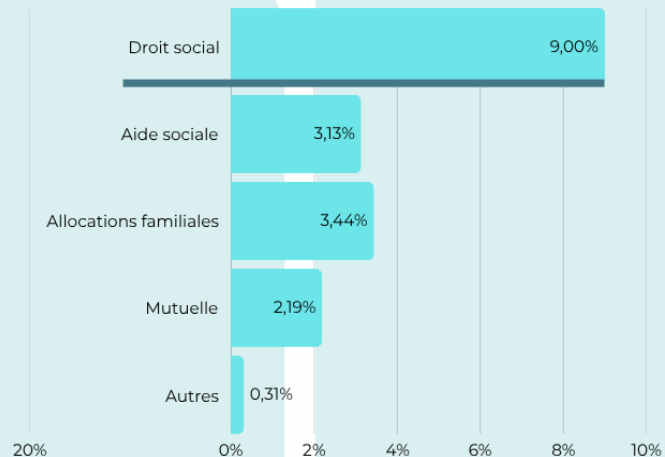
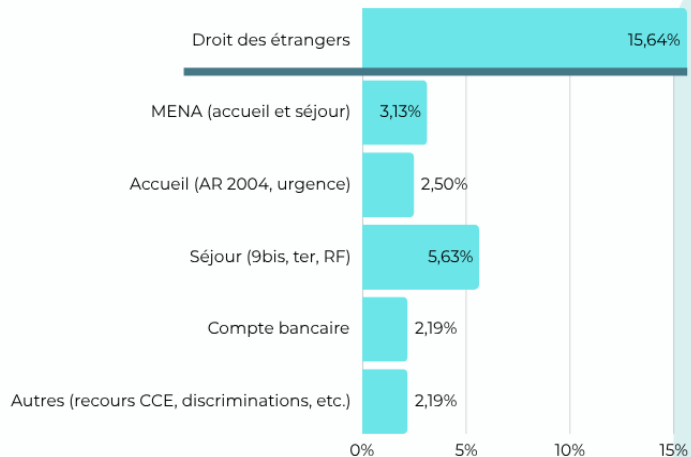
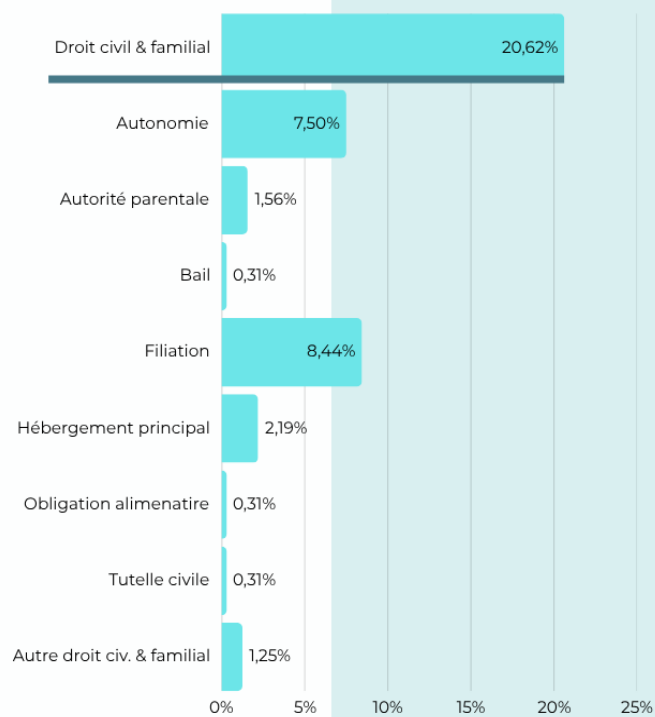
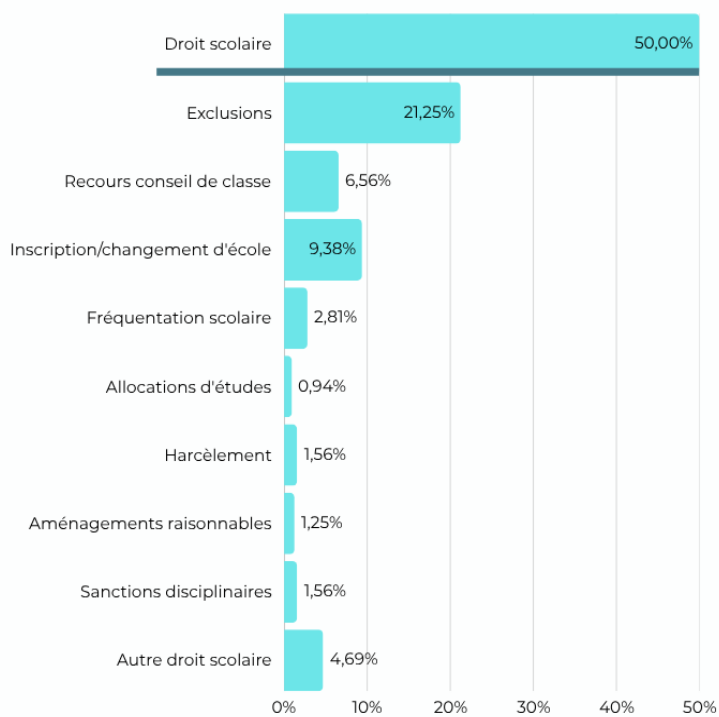
Origine des ouvertures de dossiers



Top 4 des matières les plus traitées



*La catégorie « Autres » recouvre les situations pour lesquelles le genre de l'enfant n'est pas encore connu (enfant à naître), n'est pas pertinent dans le cas d'espèce ou encore les situations dans lesquelles l'enfant/le jeune ne souhaite pas être enrôlé dans le carcan de son genre.



Les dossiers

Les différents graphiques ci-dessus reprennent l'ensemble des dossiers ouverts pour la période s'étalant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Un dossier est ouvert au SDJ lorsque les membres de l'équipe entament des démarches vers l'extérieur au nom du jeune et/ou ses parents en fonction de l'âge du jeune et des matières concernées.

Il semble important d'indiquer que, suite à une décision institutionnelle, à partir du 1^{er} novembre 2024, un dossier est ouvert pour chaque enfant et ce, même s'ils font partie de la même fratrie. En effet, chaque enfant doit être traité dans son individualité et doit pouvoir bénéficier de son propre dossier. De plus, cette manière de procéder permet de mieux valoriser le travail abattu et le nombre d'enfants réellement accompagnés.

Lorsque l'on se penche sur les chiffres, nous pouvons observer que, sur les trois dernières années, il y a eu une stabilisation du nombre de dossiers ouverts par année. Cette année 2024 constitue quand même un petit record car, depuis 2014, le nombre de dossiers ouverts n'a pratiquement jamais été aussi conséquent (record en 2022 à trois dossiers près).

320 dossiers ont donc été **ouverts en 2024**. Sur ces 320 dossiers, **233 ont été clôturés** durant l'année. **Une majorité écrasante de ces dossiers (317) s'est clôturée par un traitement à l'amiable.**

Par ailleurs, il convient de préciser que seuls les dossiers ouverts durant l'année 2024 sont repris dans ce graphique. Le nombre de 320 ne comprend donc pas tous les dossiers qui étaient déjà en cours avant le 1^{er} janvier 2024 et dont le traitement s'est poursuivi tout au long de l'année. Suite à l'extraction de nos statistiques et après analyse de celles-ci, nous pouvons affirmer que **359 dossiers ont été traités en 2024.**

○ Âge des bénéficiaires

Cette année, nous pouvons observer que nous touchons de manière presque similaire toutes les tranches d'âge à l'exception de celle comprise entre 6 et 11 ans. L'interprétation opérée en la matière pour les consultations s'applique également pour les dossiers. En effet, les jeunes de cet âge viennent plus difficilement nous rencontrer seuls en permanence RVA. Généralement, ce sont les parents qui sont à l'initiative de la demande. De plus, le droit scolaire représente 50 % de nos dossiers et la moitié de ces dossiers concernent des exclusions. Il est assez rare de voir des enfants exclus de leur école dans l'enseignement fondamental.

En ce qui concerne la tranche d'âge de 18-22 ans, le pourcentage a augmenté. Nous pouvons dès lors effectuer le même constat que pour les consultations, à savoir que la mise à jour de notre projet éducatif impliquant l'augmentation de l'âge de notre public cible porte déjà ses effets.

Enfin, la tranche d'âge pour les + de 22 ans pourrait s'expliquer par le fait que notre service a décidé de prendre en compte la tranche d'âge 0-22 ans de la manière la plus large possible, à savoir aider les jeunes jusqu'à la veille de leurs 23 ans.

○ Genre des bénéficiaires

Tout comme les années précédentes, nous constatons qu'en 2024, **nous avons ouvert davantage de dossiers pour les enfants et les jeunes s'identifiant au genre masculin.** Cette tendance étant inscrite dans le temps, nous cherchons désormais à adopter une approche de genre dans l'analyse de nos données quantitatives. Ce travail de longue haleine ne sera pas finalisé en une année mais nous espérons pouvoir apporter plus de précisions dans l'interprétation de nos données pour 2025.

La catégorie « autres » représente 3 % des dossiers ouverts. Il s'agit principalement de dossiers d'enfants à naître ou de bénéficiaires n'ayant pas souhaité s'enfermer dans le carcan de leur genre. En effet, nous continuons à visibiliser les transidentités dans l'encodage des données à caractère personnel.

○ Origine

Au niveau de l'origine de la demande, nous pouvons nous féliciter du fait qu'**un dossier sur 2 est ouvert sur initiative directe de l'enfant ou du jeune**. Cela ne signifie pas automatiquement que l'enfant ou le jeune vient seul à notre permanence mais bien que l'enfant/le jeune nous mandate directement pour intervenir en son nom.

○ Issues des dossiers clôturés

La moitié des dossiers se clôture par une issue positive et nous pouvons nous en réjouir. Les issues positives sont en augmentation par rapport à l'année passée (33,5 % en 2023 contre 49,6 % en 2024). Cependant, ces résultats sont à interpréter avec des pincettes. En effet, notre logiciel ne nous permet toujours pas de choisir une issue spécifique pour chaque demande formulée. Or, un dossier peut en contenir plusieurs et chaque demande peut avoir une issue différente.

Nous pouvons également observer une augmentation des issues négatives ainsi que des dossiers où nous n'avons plus de nouvelles de la part des bénéficiaires et ce, malgré nos relances. À ce sujet, afin de respecter le caractère volontaire de la demande, il a été décidé et entériné dans le *vade-mecum* que, lorsque la personne en charge d'un dossier n'a plus de nouvelle du bénéficiaire, elle peut le relancer une fois. Cependant, il ne faut pas trop insister dans la mesure où cette absence de réponse peut vouloir dire que le bénéficiaire désire que le suivi s'arrête et que nous devons toujours respecter le caractère volontaire de notre intervention.

En revanche, nous renvoyons moins fréquemment vers d'autres services ou avocats que l'année passée.

Les dossiers ouverts par matières

De manière générale, nous constatons que le SDJ de Bruxelles a ouvert des dossiers majoritairement en droit scolaire (50,00%), en droit civil et familial (20,62%) et en droit des étrangers (15,64%).

○ Droit scolaire

Le droit scolaire représentait 37,7 % de nos dossiers en 2022 et 46,46 % en 2023. **Il concerne désormais un dossier sur deux.**

En regardant la matière du droit scolaire de plus près, nous constatons que la moitié des dossiers concernent des exclusions. Le nombre de dossiers ouverts pour une procédure d'exclusion a explosé ces dernières années et ne cesse d'augmenter. **En 2021, les exclusions représentaient 6% des dossiers contre 21,25 % des dossiers durant l'année 2024.**

Nous espérons que l'entrée en vigueur le 25 août 2025 des Chambres inter-réseaux de recours contre les décisions d'exclusion permettra de diminuer le nombre d'exclusions définitives ou, à tout le moins, qu'il y ait plus d'issues positives.

Pour rappel, actuellement, les recours sont systématiquement adressés au pouvoir organisateur de l'école. La seule exception concerne les décisions d'exclusion définitive qui émanent directement du pouvoir organisateur dans l'enseignement subventionné. Dans cette hypothèse, le recours doit être introduit auprès du Tribunal de 1^{ère} instance (pour une école de l'enseignement libre subventionné) ou auprès du Conseil d'état (pour une école de l'enseignement officiel subventionné).

En 2024, les motifs amenant l'enclenchement de la procédure d'exclusion définitive sont divers et variés. De manière non exhaustive, nous pouvons retenir les raisons suivantes :

- Conflit / dispute avec un professeur ;
- Accumulation de « petits » faits mais qui sont répétés (manque de respect, refus de l'autorité, ...) ;
- Problème avec l'autorité et le cadre scolaire ;
- Harcèlement ;
- Agressions sexuelles ;
- Décrochage (absences, manque d'intérêt) ;
- Violence entre élèves, violence envers les membres de l'équipe éducative ou envers une tierce personne ;
- Pressions psychologiques ou des insultes à l'encontre d'un(e) élève ou d'un(e) membre du personnel ;
- Dégradation du matériel scolaire ;
- Introduction d'une arme (il a pris un couteau à l'école)
- Élève libre majeur : plus de 20 demi-jours d'absence et majeur ;
- Explosion d'un pétard dans les toilettes.

Par ailleurs, à la lecture des résultats de nos statistiques, il nous semblait important de pouvoir apporter un éclaircissement sur ce que représente les 4,69 % de « autre droit scolaire ».

Après avoir concerté l'équipe sociojuridique, il apparaît que, durant l'année 2024, les questions se regroupant derrière cette sous-section du droit scolaire ont été essentiellement les suivantes :

- Les questions concernant l'enseignement spécialisé ainsi que le passage de l'enseignement spécialisé vers l'ordinaire ;
- Les frais scolaires ou de dégradation du matériel scolaire ;
- Les questions d'orientation (changement d'option, etc) ;
- Les demandes d'équivalence ;
- Les conflits interpersonnels (sans procédure d'exclusion) ;
- Les inscriptions irrégulières ;
- Un dossier concernant un accident à l'école impliquant l'assurance de l'école.

Néanmoins, il convient de préciser que cette liste n'a pas pour vocation à être exhaustive mais plutôt de permettre de mieux comprendre les questions qui peuvent se regrouper dans cette catégorie.

○ Droit civil et familial

Le droit civil et familial concernait 29,75% des dossiers traités en 2023. Il ne touche désormais qu'un dossier sur 5 (20,62% en 2024).

Durant l'année 2024, nous avons observé une baisse significative des dossiers ouverts pour les demandes concernant les problématiques liées à la filiation.

En effet, durant l'année 2023, 19,43 % des demandes concernaient la filiation contre 8,44 % durant l'année 2024.

Malheureusement, il nous semble impossible de pouvoir déterminer avec exactitude les facteurs ayant entraîné cette baisse. Néanmoins, nous pouvons dégager quelques pistes d'explication.

Tout d'abord, sachant que beaucoup de demandes nous étaient renvoyées par l'ONE, nous avons pris l'initiative de l'interroger afin de pouvoir obtenir une partie de réponse. Après interpellation, il apparaît que les PEP's de l'ONE font de plus en plus appel à leur propre service juridique.

Par ailleurs, il semblerait que la formation que notre service dispense aux PEP's de l'ONE concernant la procédure de l'établissement du lien de filiation paternelle soit un facteur influençant cette donnée. En effet, suite à la dispense de cette formation, il semblerait que nous sommes moins sollicités car les travailleurs se sentent plus outillés afin de traiter eux-mêmes certaines demandes.

De plus, selon les informations recueillies, cette diminution peut également s'expliquer par une perte d'habitude de faire appel à notre service.

Au-delà de cette explication, notre service pense également qu'il y a, dans certaines administrations communales, une amélioration des pratiques.

Néanmoins, comme exposé précédemment, le nombre de consultations dans cette matière reste constant. Nous pouvons dès lors en conclure que l'information est toujours autant donnée mais que les dossiers ouverts eux, sont en baisse.

La baisse de l'ouverture de dossiers pourrait également trouver sa source dans l'application de notre nouveau *vade-mecum*. En effet, ce dernier a permis de clarifier les situations dans lesquelles nous n'intervenons jamais.

En droit de la famille, nous n'intervenons jamais aux côtés des parents car il y a une présomption de conflit d'intérêts. Nous pouvons exclusivement accompagner le jeune et agir à sa demande. Ainsi, nous ne recevons de mandat que du jeune. Une seule exception est possible : en matière de filiation, si la mère ne s'oppose pas à ce que le père introduise une demande de reconnaissance de paternité, nous pouvons accompagner les parents dans leurs démarches.

Cependant, nous continuons toujours à donner de l'information, ce qui explique que cette baisse ne se fait pas ressentir au niveau des consultations. Dorénavant, dans ce type de dossier, nous donnons de l'information mais nous expliquons que nous ne pouvons pas intervenir au regard de la situation de conflit.

Enfin, nous observons, tout comme pour les consultations, une augmentation des dossiers relatifs à l'autonomie. Cette augmentation peut aisément s'expliquer via le projet pilote « des ailes et des droits ». En effet, bien que ce projet ait été initié au mois de juillet 2023, il a fallu qu'il puisse se mettre en place et se faire connaître. Les premiers suivis sur le long terme et donc, l'ouverture de dossiers, n'ont débuté qu'à partir de l'année 2024. Au même titre que pour les consultations, nous pensons également que le fait d'étendre l'âge des bénéficiaires à 22 ans a certainement permis à des jeunes majeurs de venir nous consulter et, notamment, pour des questions liées à l'autonomie. En effet, en deçà de 18 ans, la plupart des démarches ne peuvent être effectuées car les jeunes se trouvent encore soumis au respect de l'autorité parentale qui est exercée, la plupart du temps, conjointement par ses parents. Une fois la majorité atteinte, la mise en autonomie est nettement plus aisée.

○ Droit des étrangers

En droit des étrangers, le **pourcentage de dossiers reste stable** comparé à l'année 2023 (nous sommes à 15,64% en 2024 contre 15,34 % en 2023). Cependant, nous pouvons observer une nette diminution des dossiers relatifs au séjour. À nouveau, cette diminution ne nous étonne pas dans la mesure où il s'agit d'une volonté institutionnelle.

À ce sujet, afin d'harmoniser nos pratiques en vue de garantir une approche « SDJ », comme déjà indiqué à plusieurs reprises dans ce rapport, un *vade-mecum* a été rédigé. Les règles du service en termes d'intervention par matière ont été couchées sur papier. En droit des étrangers, la règle est claire, nous continuons à inviter les bénéficiaires à se tourner vers des services spécialisés en droit des étrangers lorsqu'un enfant n'est pas directement concerné par la problématique soulevée. La seule exception est lorsqu'une famille est déjà suivie par le service dans d'autres matières. Dans cette hypothèse, nous entamons les démarches dans un souci d'approche holistique des besoins de l'enfant.

Nous pensons que la stabilité du nombre de dossiers traités en droit des étrangers peut également s'expliquer par le projet « Racines & Droits » qui est toujours d'actualité au sein de notre service et qui nous permet de garder une belle visibilité dans la matière. Ce projet sera détaillé dans la partie du rapport d'activité consacrée aux projets spécifiques du Service droit des jeunes de Bruxelles.

○ Droit social

Au niveau du droit social, le pourcentage des dossiers est passé **de 5% en 2023 à 9% en 2024**.

De manière générale, en matière d'allocations familiales, nous intervenons lorsqu'un dossier est refusé ou suspendu de façon injustifiée. Nous sommes également sollicités pour l'introduction de demandes d'allocations familiales (arriérés) pour des enfants qui ont obtenu un titre de séjour quelques mois après la naissance et qui n'ont donc pas reçu la prime de naissance et les allocations familiales dues les premiers mois. Plus précisément, ce problème se pose lorsque le père est belge et que la reconnaissance (filiation post natale) met du temps et que la mère est sans séjour.

Nous sommes aussi de plus en plus sollicités par des jeunes majeurs qui introduisent leur première demande au CPAS (refus/recours ou délai de réponse trop long).

Enfin, nous interpellons les CPAS lorsque la personne gestionnaire du dossier est injoignable, lorsque le bénéficiaire ne parvient pas à obtenir un rendez-vous ou lorsque le RIS est refusé ou suspendu.

La prévention sociale : action communautaire & plaidoyer

Les groupes de travail

○ Le droit scolaire

- Le GT scolarité inter-SDJ

Le groupe de travail réunit des travailleur·euse·s issus de chaque Service droit des jeunes. Ce groupe vise à produire des outils et des analyses à l'attention des élèves, des parents, des intervenants et des autorités politiques. Ce groupe est aussi et avant tout un lieu d'échanges autour de l'évolution de la problématique, de la législation et d'échanges sur les pratiques.

En janvier 2023, les recommandations des Services droit des jeunes de Bruxelles et de Wallonie en vue de favoriser un climat scolaire apaisé et de garantir le bien-être des enfants à l'école avaient été envoyées à la Ministre de l'Education. Cet envoi fut suivi d'une rencontre entre la direction du SDJ de Bruxelles et le cabinet de la Ministre.

EN 2024, nous avons poursuivi notre travail de veille législative et notamment gardé un œil plus qu'attentif sur les évolutions décrétales encadrant les procédures d'exclusion scolaire.

Enfin, ce groupe de travail a investi beaucoup de temps et d'énergie sur la préparation d'une journée d'étude dédiée aux aménagement (dé)raisonnables qui se tiendra en mars 2025.

- Le réseau prévention harcèlement scolaire (RPH)

Etant un membre actif depuis 2015, le Service droit des jeunes a participé aux réunions plénières pilotées au sein du réseau prévention harcèlement (qui se compose d'environ 50 membres actuellement) en 2024.

Ces réunions plénières ont pour objectif de faire le point sur l'actualité en matière de harcèlement scolaire, les différentes initiatives du réseau (conférences-débats ou animations dans les écoles, interventions dans des colloques, réunions sur le sujet, ...) et d'alimenter le travail des groupes de travail du réseau.

Durant l'année 2024, le RPH a continué de mener une réflexion autour du harcèlement et de la prévention et notamment avec la présence de l'Observatoire du Climat Scolaire (programme cadre, signalement, ...) La participation du SDJ au GT harcèlement est riche d'enseignements et nous permet de nous nourrir de bonnes pratiques en « méthodes d'interventions » dans des situations de harcèlement scolaire.

- La Plate-forme droit scolaire

Depuis 2019, le Service droit des jeunes est devenu membre de la Plateforme « Droit scolaire », un projet initié par le Comité des Elèves Francophones (CEF). Cette plateforme regroupe une dizaine de services dont le CEF, Jeunesse et Droit, Unia, le Service droit des jeunes, le DGDE, l'UFAPEC, la FAPEO, l'OEJAJ, Changements pour l'égalité, Atmosphères AMO et la Fédération Infor-jeunes Wallonie-Bruxelles.

Ces acteurs sensibles à la thématique du droit scolaire se sont fixés pour objectif d'établir un état des lieux des problématiques rencontrées par les jeunes dans le cadre scolaire afin notamment de développer et d'offrir une

expertise globale aux jeunes en termes de droits scolaires, échanger des pratiques de métier et d'animer des projets, créer des outils à destination des jeunes et des équipes éducatives et porter des revendications au niveau politique.

Dans le courant de l'année 2024, la Plate-forme ne s'est pas réunie en présentiel. Toutefois, les membres restent des acteurs importants du réseau que le SDJ peut solliciter régulièrement en vue de nourrir son plaidoyer et d'accompagner au mieux ses bénéficiaires. Des discussions avec le CEF sont par ailleurs en cours pour relancer cette dynamique en présentiel.

- Groupe de travail Accrochage scolaire – « Mieux se connaître pour mieux choisir »

En 2024, nous avons rejoint un groupe de travail initié par le service Accrochage scolaire de Saint-Gilles, visant à renforcer l'accompagnement des jeunes dans leur orientation scolaire. Ce groupe de travail, qui se réunit mensuellement, rassemblait plusieurs acteurs de l'information et de l'accompagnement des jeunes, dont la Mado Sud, le CEMO, Inforjeunes, ainsi que des directions et membres du personnel du LIRL (institut Roger Lallemant) et de l'Institut des Filles de Marie.

L'objectif principal de ces réunions était de concevoir une animation pédagogique destinée aux élèves de 2e et 3e secondaire, afin de :

- Les informer sur les nouvelles possibilités d'orientation et les changements apportés par la réforme du qualifiant ;
- Faciliter leur réflexion sur leur parcours scolaire et professionnel ;
- Renforcer notre visibilité auprès des élèves et tisser des liens avec les établissements scolaires partenaires.

Ce travail collaboratif a abouti à une animation qui s'est tenue le 19 février 2025, rassemblant plus de 200 élèves. Lors de cet événement, les jeunes ont eu l'opportunité de participer à diverses activités interactives autour de l'orientation et des choix scolaires, leur permettant ainsi de mieux appréhender les options qui s'offrent à eux pour leur avenir.

○ Le droit des étrangers

- Le réseau Santé mentale en exil : Ulysse

Depuis quelques années déjà, le Service droit des jeunes est membre du Réseau Ulysse.

Les situations complexes et multiformes, souvent enchevêtrées, que rencontrent les primo-arrivants dès leur arrivée en Belgique convoquent un ensemble de services et de professionnels qui relèvent de secteurs très diversifiés : santé, santé mentale, accueil des demandeurs d'asile, interprétariat, accompagnement sociojuridique, accompagnement social. Dès lors, une articulation entre acteurs de terrain se révèle indispensable pour répondre au mieux aux besoins d'un public confronté à plusieurs facteurs de vulnérabilité et qui subit de nombreuses ruptures dans le parcours d'exil.

Les partenaires du Réseau mettent leurs expertises au service des professionnels qui accompagnent ce public au travers d'outils (guide « Accès à l'aide en santé mentale pour personnes exilées en région bruxelloise », interventions, activités de sensibilisation...) et d'échanges entre professionnels. La particularité de leurs approches est de penser l'accompagnement en prenant en compte les différentes dimensions et en instaurant des logiques de travail en réseau.

● PICUM (Platform for International Cooperation on Undocumented Migrants)

La Plateforme mineurs en exil est toujours membre de PICUM. La restructuration de la Plateforme ne nous a pas permis d'être aussi présents que souhaité dans ce réseau. Toutefois, nous tenons à y conserver une place et à intensifier notre participation dans les années à venir.

○ Le droit à l'aide juridique

● La Plate-forme Justice pour Tous

La Plateforme Justice pour Tous (PJPT) est une association de fait regroupant des acteurs de la société civile belge et du monde judiciaire – associations, syndicats, collectifs – du Nord et du Sud du pays, visant à promouvoir l'accès à la justice pour tous. Elle a pour but de promouvoir et défendre l'accès à la justice pour toutes les personnes en Belgique, et ce, via des actions collectives de réflexion, de sensibilisation et de revendication.

En vue des élections de 2024, la Plateforme a identifié plusieurs obstacles à l'accès à la Justice et a œuvré à la rédaction d'une interpellation adressée en juillet 2023 à l'attention de toutes les Présidences de partis.

Nous y avons décliné plusieurs enjeux à savoir le coût de la justice pour le justiciable, le non-respect de l'Etat de droit, l'arriéré judiciaire ayant donné lieu à une condamnation de la Belgique par la CEDH à l'aune de l'article 6 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ou encore la question de l'indépendance de la Justice.

● Les avocats et les services d'aide juridique en matière d'aide sociale

Ce groupe de travail est constitué d'avocats de la section « aide sociale » ainsi que d'associations d'aide juridique (le Service Infor-Droit, l'Atelier des Droits Sociaux, Medimmigrant et le Service droit des Jeunes) et a pour objectif d'échanger les connaissances de chacun en matière de jurisprudence en aide sociale.

Ce groupe de travail est également un lieu précieux d'échanges en matière de jurisprudence sociale permettant au Service droit des jeunes de travailler sur différents niveaux : de l'information plus précise à nos bénéficiaires sur les questions qu'ils se posent lors des échanges au tribunal du travail aux échanges des décisions de jurisprudences intéressantes avec les avocats avec lesquels nous collaborons pour des suivis individuels en passant par une argumentation, tant orale qu'écrite, plus fine, claire et actualisée près des CPAS avec lesquels nous sommes en contact. L'accompagnement est dès lors beaucoup plus complet et transversal.

En 2024, ce GT s'est réuni à trois reprises.

○ Pauvreté & précarité

● GT Inter-SDJ sur les comptes bancaires

En 2024, les services Droit des Jeunes, dont celui de Bruxelles, se sont réunis pour discuter de la difficulté d'ouvrir un compte en banque pour les familles en situation précaire. Face à ce problème, un courrier d'interpellation commun a été envoyé aux banques ainsi qu'à Febelfin pour demander des solutions concrètes.

En réponse, les banques ont choisi de s'exprimer collectivement par l'intermédiaire de Febelfin, en proposant des pistes de solution. Leur réponse a été ajoutée à notre courrier juridique pour demander l'ouverture d'un service

bancaire de base. Avec cet argument supplémentaire, il est plus facile d'obtenir gain de cause et de faire ouvrir un compte.

Cette avancée améliore l'accès aux services bancaires pour les familles en situation précaire. Nous poursuivons le suivi afin que l'ouverture d'un compte bancaire puisse se faire au guichet, sans avoir à passer par une plainte.

○ Les droits des jeunes face à la police

● GT « Jeunes & Police »

À l'heure où les nouvelles majorités communales se constituaient et au vu d'une (triste) actualité riche en rebondissements, il nous a semblé plus qu'opportun de réinvestir cette thématique. Pour rappel, le SDJ participait déjà à un GT « Jeunes & Police » lancé en 2017 et dans lequel étaient investis le DGDE, UNIA et la Ligue des Droits Humains.

Etant soucieux à ce que les droits des jeunes soient dûment pris en considération et respectés dans le cadre des politiques publiques de prévention, de sécurité et de police, nous avons décidé de relancer ce Groupe de travail en impliquant, cette fois, les acteurs de première ligne actifs sur la zone de police Bruxelles-Midi.

L'objectif principal du groupe de travail « Jeunes et police » est de mutualiser les connaissances et les constats de terrain, de faire un état des lieux de ce que vivent nos bénéficiaires (les enfants, les jeunes et les familles) ainsi que les travailleurs sociaux actifs sur le territoire ciblé.

Ce groupe de travail vise également à garantir la complémentarité des approches et des méthodes d'intervention en réunissant un service sociojuridique de première ligne, des services spécialisés en travail social de rue ainsi que des services plus largement compétents pour l'accompagnement socioéducatif des jeunes.

Le groupe de travail a été lancé fin 2024. Nous pourrions détailler plusieurs actions concrètes de ce GT dans notre prochain rapport d'activité.

Les animations du SDJ

Outre les nombreuses animations données dans le cadre du projet participatif « Du Flow & Des Droits » et ayant impliqué **437 jeunes**, le SDJ a cherché à être bien plus présent dans les écoles. En 2024, nous avons construit un module d'animation spécifiquement dédié à la thématique de la fréquentation scolaire.

Partant du constat de l'augmentation du nombre de jeunes venant nous trouver pour des questions d'absentéisme scolaire, nous avons opté pour une approche encore plus proactive en proposant des interventions dans les écoles secondaires de Bruxelles.

Nous introduisons notre module d'animation via l'outil Dixit afin d'inviter les élèves à exprimer, d'une part, une raison pour laquelle il leur est difficile de venir à l'école, et d'autre part, une motivation qui leur donne envie de s'y rendre. Les cartes du jeu ont pour but de stimuler leur imagination et d'élargir leur champ de réflexion, en leur proposant des images susceptibles de faire émerger des idées auxquelles ils n'auraient peut-être pas pensé spontanément.

Chaque idée évoquée est ensuite notée sur un post-it : une couleur est réservée aux freins à la scolarité, une autre aux éléments moteurs. L'objectif final est d'analyser ensemble, avec les élèves, les pistes de solutions envisageables pour surmonter les difficultés identifiées. Cette réflexion prend la forme d'un échange collectif au sein de la classe.

La seconde partie de l'animation est un quizz qui permet de les informer sur les règles liées à la fréquentation scolaire : combien de jours d'absence injustifiée puis-je avoir ; quel justificatif couvre une absence et dans quel laps de temps le remettre ; quelle est la procédure une fois que je suis élèves libre, etc. Ce moment se veut à la fois pédagogique et ludique.

Nous avons d'abord fait une phase « test » afin d'essayer notre animation avec quelques classes afin de voir si les élèves étaient réceptifs à celle-ci.

En 2024, nous avons été dans deux écoles et les animations se sont réparties comme suit :

- Marius Renard :
 - Une animation le 10/12 : 4P : 15 élèves
 - Deux animations le 19/12 : 3P : 20 élèves & 4P : 25 élèves
- Fille de Marie :
 - 9/12- 6e G : 21 élèves
 - 10/12 – 6eP : 16 élèves
 - 12/12- 6TQ : 18 élèves
 - 12/12- 7P : 15 élèves

En 2024, nous avons donc touché au total **130 jeunes**. À l'heure d'écrire ce rapport d'activité, nous avons le plaisir d'annoncer que suite à cette phase test fructueuse, plus d'une quinzaine d'écoles nous ont sollicités pour intervenir dans leurs écoles.

Année électorale oblige, nous avons également construit une animation en partenariat avec le Forum des Jeunes pour sensibiliser et informer les jeunes bruxellois sur le système politico-institutionnel et électoral belge. Deux ateliers ont été donnés dans le cadre du partenariat « Interpell'action ».

Enfin, nous avons organisé trois ateliers de vulgarisation du système scolaire belge pour les parents étrangers fréquentant les ateliers du soleil. Une quinzaine de participant.es ont pris part à chaque animation.

Les activités du samedi

Dans le cadre de notre mission visant à aller à la rencontre des jeunes et à renforcer notre présence sur le terrain, nous avons tenté mis en place une activité un samedi par mois en 2024. Ces rencontres avaient pour objectif de créer un espace d'échange et de sensibilisation sur diverses thématiques liées aux droits des jeunes, tout restant disponible pour répondre à toute demande individuelle.

Afin d'assurer une couverture territoriale équilibrée et d'atteindre un maximum de jeunes, ces activités se sont déroulées dans plusieurs communes de la Région de Bruxelles-Capitale, notamment sur Saint-Gilles, Molenbeek, Anderlecht, Schaerbeek, Jette, Evere, Ixelles et à notre Permanence située dans le centre-ville de Bruxelles. Nous avons tenté de privilégier des lieux stratégiques tels que les parcs, les places publiques et les fêtes de quartier, qui se sont révélées particulièrement efficaces pour toucher un large public et maximiser notre impact.

Les activités organisées à notre permanence RVA prenaient la forme de permanences, tandis qu'en extérieur, nous mettions en place des animations interactives avec divers supports ludiques. Par exemple, nous utilisons un jeu de fléchettes : les participants lançaient une fléchette, et en fonction de la couleur atteinte, nous leur posions une question en lien avec le droit scolaire, le droit familial ou social.

Un autre outil que nous avons développé était le thermomètre des droits, qui permettait aux participants d'évaluer dans quelle mesure ils estimaient que leurs droits étaient respectés à la maison, à l'école ou dans l'espace public. Cet outil servait de point de départ pour engager des discussions sur les droits et favoriser une réflexion collective.

Enfin, en fonction du public, des demandes et des questionnements des jeunes, nous adaptons les thématiques abordées afin de répondre au mieux à leurs préoccupations.

○ Organisation et fonctionnement

Chaque activité était assurée par un binôme, avec un *backup* prévu en cas d'empêchement. Chaque binôme était responsable de l'ensemble du processus organisationnel : identification du lieu, prise de contact avec les partenaires locaux et communication en amont. Afin de toucher un maximum de jeunes, les informations relatives aux activités (lieu, affiche) étaient diffusées via Instagram et le site Bruxelles-J.

En 2024, nous avons ainsi organisé 12 activités du samedi, atteignant un peu plus de 100 personnes. Une grande partie des participants était constituée d'enfants de moins de 12 ans et de leurs parents.

○ Perspectives 2025

Afin d'atteindre un public plus large, nous adapterons notre stratégie en 2025. Nous renforcerons nos partenariats avec les Maisons de Jeunes, les AMO et les organisateurs de fêtes de quartier.

Nous utiliserons également l'outil radio en mettant en place des micros-trottoirs, un moyen permettant d'aller directement à la rencontre des jeunes adolescents dans des lieux publics fréquentés. Cette approche présente plusieurs avantages : elle permet de toucher un public plus vaste, favorise des échanges directs et spontanés, répond mieux aux préoccupations spécifiques des jeunes, accroît la visibilité de nos actions et rend l'interaction plus engageante. En somme, les micros-trottoirs seraient un moyen efficace de renforcer notre présence et de mieux comprendre les besoins des jeunes.

De plus, pour instaurer une habitude et améliorer la visibilité de nos activités, nous organiserons systématiquement ces rencontres chaque premier samedi du mois. L'objectif est que les jeunes puissent facilement repérer ce rendez-vous régulier et l'intégrer à leur routine : « Premier samedi du mois, il y a une activité SDJ ».

En poursuivant ces actions et en ajustant notre approche, nous espérons renforcer notre impact et répondre encore mieux aux besoins des jeunes bruxellois en 2025.

Le SDJ dans la formation initiale et continue

○ La transmission des savoirs dans l'enseignement supérieur (universitaire et non universitaire)

En 2024, le Service droit des jeunes est intervenu durant le cours de « méthodes d'entretien » en 2^{ème} année assistants sociaux à l'ISFSC afin d'exposer de quelle manière le Service droit des jeunes informe et accompagne les jeunes et leur famille. Une autre Intervention a été réalisée à la Haute École Louvain en Hainaut dans le cadre d'une séance consacrée au non-recours au droit.

Le SDJ est aussi intervenu durant un cours du Master en criminologie de l'ULB. Cette intervention fut dédiée aux enjeux politico-institutionnels, juridiques et déontologiques qui traversent le secteur de la prévention, de l'aide et de la protection de la jeunesse.

Nous avons par ailleurs rencontré à de multiples reprises des étudiantes et étudiants en BAC Assistant social ou Master en criminologie ou en droit dans le cadre de leur TFE. Droits des mineurs de l'exil, prise en charge des mineurs dans l'aide à la jeunesse, jeunes & police sont tant de matières pour lesquelles notre expertise est sollicitée chaque année par des élèves et étudiants.

Notre service est particulièrement friand de ce type d'interventions et de rencontres en ce qu'elles contribuent à diffuser une véritable culture des droits de l'enfant et qu'elles donnent aux étudiant-e-s une vision concrète de ce que pourrait être leur futur métier. Ces moments de partage nous forcent également à perfectionner sans relâche notre travail de vulgarisation juridique et nos outils pédagogiques.

○ Les formations données par le SDJ à destination des professionnels

En 2024, nous avons préparé, organisé et animé **plusieurs formations à l'attention de professionnels de 1^{ère} et 2^{ème} ligne opérant dans divers secteurs** (enfance, jeunesse, aide à la jeunesse, aide juridique de première et deuxième ligne, asile et migration).

Voici la liste exhaustive de ces formations :

- 24 janvier 2024 : **droit des étrangers pour l'ONE** à destination des PEP's (15 participants)
- 30 janvier 2024 : **droit des étrangers pour l'ONE** à destination des PEP's (15 participants)
- 15 juin 2024 : **formation sur les recours de fin d'année scolaire** à destination des partenaires « La rentrée, faut y penser » (30 participants)
- 17 et 24 septembre : « **aide sociale** » pour **Jeunesse & Droit** (12 participants)
- 30 septembre PM : « **Allocations familiales** » pour l'**ADDE** (35 participant.es)

Nous avons depuis lors renforcé notre offre de formation, en développant notamment deux nouvelles formations très complète et transversale :

- **Formation globale et transversale en droit scolaire** : dédiée à l'approche globale du système éducatif belge francophone et du cadre décretaal et réglementaire encadrant l'obligation scolaire, la fréquentation scolaire, les inscriptions en enseignement fondamental et secondaire, les recours scolaires, les sanctions disciplinaires et exclusions scolaires, les aménagements raisonnables, la gratuité scolaire et le tronc commun. Cette formation se décline en deux formules d'une ou deux journées de formation.

- **Formation sur la conception, l'animation et la gestion de projets participatifs respectueux des droits de l'enfant** : cette formation vise à outiller acteurs de première ligne (travailleurs sociaux en MJ, AMO, OJ, écoles, etc) et de deuxième et troisième ligne (autorités publiques, pouvoirs locaux, décideurs et décideuses publiques) en vue de conceptualiser, planifier, organiser, animer et évaluer des processus participatifs à destination des enfants et des jeunes.



Les projets spécifiques du SDJ

La Plate-forme Mineurs en exil

- L'identité unique d'un projet fédérateur

Le projet « Plate-forme mineurs en exil » est un projet communautaire du SDJ né à la suite du constat qu'une coordination était nécessaire entre les professionnels bilingues actifs dans le secteur de l'Asile et de la Migration.

Le projet de la Plate-forme fédère plus de 55 organisations bilingues (membres et observateurs) travaillant avec et/ou pour les mineurs issus de l'exil. Ces organisations pluridisciplinaires bénéficient d'un large réseau coordonné par la Plate-forme et nourrissent le travail de plaidoyer qu'elle poursuit. En échange, la Plate-forme nourrit ses membres d'une expertise se déployant sous forme d'activités de sensibilisation et d'un travail de plaidoyer (recommandations, interpellations, *etc.*).

Nos activités touchent ainsi un large spectre de professionnels actifs dans la promotion et la défense des droits des mineurs de l'exil. Parmi ces professionnels, nous comptons des travailleurs sociaux, des juristes, des membres du personnel d'administrations ou d'institutions, des tuteurs et tutrices, des AMO, des représentants d'ONG ou encore d'autres association ayant des projets spécifiques en cours dans le domaine. La plateforme regroupe tant des travailleurs de première ligne que des travailleurs de 2^{ème} et 3^{ème} ligne, ce qui enrichit et favorise les synergies entre les professionnels opérant divers niveaux d'intervention.

En fédérant plus de 55 associations et institutions pluridisciplinaires ce projet coordonne les échanges entre les professionnels de la migration dans le contexte de la défense et de la promotion des droits des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) et des enfants accompagnés de leurs parents en situation de séjour précaire ou irrégulier. L'ultime objectif étant d'assurer une meilleure protection et l'insertion sociale de ces groupes d'individus particulièrement vulnérables, composés en grande partie de primo-arrivants.

Aussi, la Plate-forme assure une fonction de vigilance et de réaction visant à proposer des améliorations législatives et réglementaires nécessaires pour garantir le respect des droits fondamentaux des mineurs en exil, au niveau de leur droit au séjour, à la scolarité, à l'aide sociale, à l'hébergement, etc.

○ Un patchwork d'organisations et d'institutions motivées par une ambition commune

En 2024, la Plate-forme était composée des organisations suivantes :

Abaka, Association Joseph Denamur: Centre El Paso et ILA Phase 3, Association pour le Droit des Etrangers (ADDE), Agentschap Integratie en Inburgering (observateur), Aide aux personnes déplacées, Amnesty International Belgique francophone (observateur), Amnesty International Vlaanderen (observateur), AMO Atmosphères, ATF-MENA, Atouts Jeunes, Caritas International, Centre d'Éducation en Milieu Ouvert (CEMO), Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (observateur), Ce.R.A.I.C. (Observateur), CIRE (Coordination et Initiatives pour Réfugiés et étrangers) (observateur), CPAS Watermael-Boitsfort (observateur), la Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant (la CODE) (observateur), Croix Rouge Centre ADA MENA Uccle (observateur), DEI – Belgique, le Délégué Général aux Droits de l'Enfant (DGDE) (observateur), Dynamo, Esperanto, Exil – Centre Psycho-médico-social, Fedasil (observateur), la Fondation Joseph Denamur (membre), le GAMS Belgique (Groupe pour l'Abolition des mutilations sexuelles féminines), l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) (observateur), Huize Sint-Vincentius (membre), Jesuit Refugee Service Belgium (JRS Belgium), Kinderrechtencoalitie (observateur), Kinderrechtencommissariaat (observateur), la Ligue des droits de l'homme (LDH) (observateur), la Ligue des Familles, Liga voor Mensenrechten (observateur), Logicados, Maison Babel, le Médiateur fédéral (observateur), Mentor-Escale, Minor-Ndako, Myria – Centre fédéral pour l'analyse des flux migratoires, la protection des droits fondamentaux des étrangers et la lutte contre la traite des êtres humains (observateur), Nansen, Pigment vzw, Point d'Appui asbl, Samenlevingsopbouw Brussel (observateur), SB Overseas, Samusocial (observateur), Service Droit des Jeunes (SDJ), Service Social de Solidarité Socialiste (SESO), SOS Jeunes, Synergie 14, SSM 6061 Montignies-sur-Sambre, SSM Ulysse, Collectif Umoya (membre), Unicef Belgique (observateur), Union des Villes et des Communes Wallonnes (UVCW) (observateur), Vluchtelingenwerk Vlaanderen, vzw Gardanto, vzw Maia.

Etant convaincus que l'amélioration des conditions des mineurs de l'exil passe, entre autres, par l'intensification de notre travail en réseau, la recherche de nouveaux membres figure parmi les priorités de la Plate-forme mineurs en exil.

○ De nouvelles modalités de gouvernance

Initiées en 2023, les réflexions autour des nouvelles modalités de gouvernance de la Plateforme mineurs en exil ont abouti en 2024. Sur base d'une note de cadrage méthodologique rédigée par la direction du SDJ et approuvée à l'unanimité des membres, nous avons institué un Bureau composé de 6 organisations membres de la plateforme et garant de son caractère bilingue.

A l'heure d'écrire ces lignes, le Bureau est composé des organisations suivantes :

- **Le Service droit des jeunes de Bruxelles**
- **Le Ciré**
- **Caritas International**
- **Le Collectif Umoya**
- **Mentor Escale**
- **Vluchtelingenwerk Vlaanderen**

Ce bureau se réunit toutes les 6 semaines. Il a pour mission de préparer les réunions plénières, de proposer une orientation stratégique et politique et d'assurer le suivi des décisions de la plénière et les rencontres officielles au nom de la plateforme.

Des réunions plénières rassemblant l'ensemble des 55 membres sont quant à elles organisées tous les 2 mois. Elles visent principalement à mutualiser les savoirs, à garantir un espace d'échange de pratiques et de retours d'expériences de terrain et à construire collectivement un plaidoyer visant la promotion et la défense des droits des mineurs de l'exil.

○ Se recentrer sur les fondamentaux : le plaidoyer & le travail en réseau

L'élaboration d'un plaidoyer commun et le travail en réseau constituent une des pierres angulaires du projet. Ceci nous garantit une grande réactivité et une force de proposition d'amélioration législatives et réglementaires nécessaires pour garantir le respect des droits fondamentaux des mineurs en exil dans toute une série de domaines et d'enjeux (l'interdiction de détention, la nécessité de désignation d'un tuteur, le droit au séjour, à la scolarité, à l'aide sociale, à l'hébergement, etc.). Ces enjeux sont complexes et concernent plusieurs niveaux de pouvoir allant du Fédéral aux Régions en passant par les Communautés et les Pouvoirs locaux.

Par sa capacité à fédérer autour d'enjeux communs et à rassembler des organisations agissant en première, deuxième et troisième ligne, la Plateforme développe une approche holistique sur les enjeux politiques, institutionnels, juridiques, éthiques, déontologiques, budgétaires et organisationnels qui ont un impact direct sur l'activation (ou non) des droits des mineurs de l'exil. C'est ce travail en réseau et cette force d'interpellation que les membres de la Plateforme ont souhaité pérenniser et surtout prioriser.

En vue de structurer ce travail de plaidoyer, une **feuille de route triennale** a été élaborée par le bureau et validée par la plénière. Cette feuille de route comprend **4 axes de travail** principaux :

- Les enjeux de détermination de l'âge et de tutelle des MENA ;
- Les enjeux de santé mentale ;
- Les enjeux de scolarité ;
- La crise de l'accueil et les besoins en termes d'accompagnement des MENA vers l'autonomie.

○ On n'enferme pas un enfant. Point.

Nous avons continué à travailler sur la campagne « On n'enferme pas un enfant. Point. », lancée en juin 2017. En vue de rappeler le Gouvernement à ses engagements pris dans son accord de majorité, nous avons notamment publié une lettre ouverte à l'attention de Nicole DE MOOR⁶ en avril 2024.

⁶ <https://www.lesoir.be/579643/article/2024-04-08/nenferme-pas-un-enfant-point>

Racines & Droits

Le projet Racines & Droits du Service droit des jeunes de Bruxelles vise l'accompagnement sociojuridique des familles en séjour précaire avec de jeunes enfants. Depuis mai 2016, il est soutenu par Viva For Life, ce qui permet de renforcer notre accessibilité et notre présence auprès de ce public vulnérable.

L'objectif central reste l'accès effectif aux droits pour les enfants, par un travail de proximité qui vise à rétablir la confiance entre les institutions et ces familles, fragilisées tant administrativement que financièrement et dont la vulnérabilité est renforcée par la présence d'enfants en bas âge. Ce projet agit comme un rempart contre l'exclusion administrative et sociale que vivent ces familles.

En tant qu'association, nous constatons sur le terrain une perte de repères pour ces familles qui sont mal informées et exclues. Cette exclusion entraîne inéluctablement un non-recours aux droits ce qui accentue leur précarité.

Face à cette réalité, notre accompagnement se veut global, centré sur l'autonomie des familles et l'activation de leurs droits. Au cas par cas, un accompagnement est proposé afin de dégager des pistes de solution à l'égard de problématiques liées à l'accès au séjour, à la scolarité des enfants, à l'aide sociale, aux allocations familiales, à l'autorité parentale, à la reconnaissance paternelle, à l'obtention de la nationalité, à l'ouverture d'un compte bancaire, l'inscription à la commune, la reconnaissance d'un acte de mariage célébré à l'étranger, l'hébergement d'urgence, la célébration de mariage en Belgique...etc.

o Volet individuel

Durant cette neuvième année du projet, nous avons poursuivi notre mission d'accompagnement individualisé des familles dans des procédures juridiques et administratives souvent complexes. Au total, **40 nouveaux dossiers** ont été ouverts dans le courant de l'année.

Depuis 2016, ce sont donc plus de 600 enfants qui ont bénéficié de cet accompagnement spécifique, témoignant de l'impact structurel et durable du projet.

Les thématiques rencontrées restent similaires aux années précédentes : reconnaissance de paternité, demandes d'aide sociale, inscriptions à la commune pour les enfants nés en Belgique, prestations familiales, ouverture de comptes bancaires, inscription à l'école, procédures de séjour, etc.

Les accompagnements s'inscrivent dans une logique de stabilisation administrative, de sécurité juridique et de reconnaissance des droits fondamentaux des enfants, au-delà des statuts des parents. Voici quelques enjeux majeurs qui traversent ce projet :

- **Les reconnaissances paternelles**

Les disparités dans les pratiques des administrations communales persistent, rendant les démarches souvent floues et anxiogènes pour les parents. L'entrée en vigueur de la loi du 19 septembre 2017 (reconnaissances frauduleuses) a introduit une présomption de fraude dans certains cas, qui retarde l'établissement de la filiation. Cette pratique nuit à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Dans ce contexte, notre accompagnement est crucial pour informer, conseiller et, le cas échéant, soutenir les familles dans l'introduction d'actions judiciaires, notamment en recherche de paternité.

- **Le statut de l'enfant né en Belgique d'un parent en séjour légal**

En l'absence de cadre légal clair, les pratiques des communes varient, parfois au détriment des droits des enfants. Une circulaire de l'Office des étrangers, appliquée de manière rigide, crée une insécurité juridique.

Grâce à un arrêt important de la Cour du travail en 2023, porté par notre service, le principe selon lequel l'enfant bénéficie du droit de séjour du parent en séjour régulier a été confirmé, renforçant notre plaidoyer et notre intervention.

- **Les prestations familiales**

Suite à plusieurs actions judiciaires, la condition de domicile a été modifiée dans l'ordonnance bruxelloise. Malgré cela, des freins persistent : refus de certaines caisses de prendre en compte des preuves de résidence alternatives, méconnaissance de l'effet rétroactif des reconnaissances paternelles, ou refus d'octroi en cas d'attestation d'immatriculation.

Le Service droit des jeunes continue d'accompagner les familles qui n'ont pas accès à ce droit fondamental et de contester les décisions devant Iriscare et les tribunaux du travail.

- **Le droit à l'aide sociale**

Nous observons toujours une application restrictive et discriminante de la part de certains CPAS qui refusent l'aide sociale à un enfant en séjour légal au motif du statut irrégulier d'un parent. Nous poursuivons notre travail d'interpellation et de soutien auprès des familles concernées.

Suite à une interpellation à ce sujet de la ministre de l'Intégration sociale et à une rencontre avec son cabinet, nous avons adressé un courrier d'interpellation à l'ensemble des Présidents de partis afin que ce sujet ne soit pas oublié dans les négociations autour des nouveaux accords de majorité.

A ce jour, nous ne pouvons que constater qu'aucune disposition concrète n'a été prise pour remédier à cette problématique.

- **La nationalité belge**

Nous constatons une problématique récurrente concernant l'attribution de la nationalité belge aux enfants nés en Belgique d'un père belge, lorsque la filiation paternelle n'est établie que plusieurs mois après la naissance. Cette question a des implications majeures sur l'accès aux droits sociaux de l'enfant, et la jurisprudence en la matière varie.

○ Volet collectif

- **Mise en place des ateliers collectifs « Les Rencontres plurielles »**

En 2024, le Service droit des jeunes de Bruxelles a enrichi le projet Racines & Droits en ajoutant un troisième axe : des ateliers collectifs à destination des bénéficiaires. Après plusieurs années de développement autour de l'accompagnement individuel et du travail communautaire, il nous semblait utile de créer un espace collectif, propice à la création de liens, au partage d'expériences et à une meilleure compréhension de la situation administrative des familles concernées.

Ces ateliers visent à répondre à un besoin constaté sur le terrain : une méconnaissance fréquente du cadre institutionnel belge et des droits par les personnes en séjour précaire, souvent aggravée par des informations contradictoires. L'objectif poursuivi est double : rompre l'isolement par la création d'un réseau de soutien informel, et renforcer l'autonomie grâce à une information correcte et adaptée.

Inspirés des méthodes de l'orientation vers le futur, les ateliers ont été pensés pour offrir un espace de reconnaissance, compréhension, réflexion et prise en main. Plutôt que de viser un résultat formel, il s'agit surtout de proposer un lieu d'expression, de discussion et de solidarité, adapté aux contraintes et aux réalités de notre public.

Déroulement du premier module : Les Rencontres plurielles

Entre février et juin 2024, nous avons organisé un premier module de 5 séances, à raison d'une rencontre toutes les deux semaines, réunissant une dizaine de mamans suivies par le SDJ. Chaque séance, d'une durée de 2h à 3h,

combinait ateliers d'expression visuelle et verbale, discussions libres, et moment de convivialité (petit-déjeuner partagé). Les enfants étaient accueillis dans un espace dédié, élément déterminant pour permettre la participation des mères.

L'ambiance bienveillante et les outils utilisés ont facilité l'expression. Cette première expérience, menée avec l'ASBL Scan-R, a abouti à la création d'un podcast de témoignages.

Perspectives pour la suite

Forts de cette première expérience, nous avons élaboré un deuxième module des Rencontres Plurielles, qui est actuellement en cours.

La mobilisation des outils participatifs et la prise en compte des besoins concrets des familles restent au cœur de notre approche.

○ Volet communautaire

- **Formations pour les professionnels**

- 17 et 24 septembre 2024 : « Aide sociale » – pour l'asbl Jeunesse & Droit
- 30 septembre 2024 : « Allocations familiales » – pour l'asbl l'ADDE

Ces formations participent à la diffusion des connaissances acquises et renforcent un réseau de professionnels mieux outillés face à ces problématiques.

- **Plaidoyer**

Nous avons poursuivi notre interpellation des pouvoirs publics, notamment par une relance à l'Office des étrangers pour clarification de la circulaire sur le statut des enfants nés en Belgique de parents en séjour légal.

○ Conclusion et perspectives

Malgré un contexte politique de plus en plus restrictif, il reste essentiel que tous les enfants, quelle que soit leur situation administrative, aient accès à leurs droits fondamentaux. Le projet Racines & Droits contribue pleinement à cette mission.

L'année écoulée témoigne d'une continuité dans les besoins et d'une capacité d'adaptation de notre service pour y répondre. Qu'il s'agisse d'accompagnements individuels, d'interpellations structurelles ou de création de nouveaux dispositifs collectifs, notre action reste indispensable.

Nous avons donc introduit une nouvelle demande de financement auprès de Viva For Life afin de poursuivre ce projet, dont la pertinence reste pleinement d'actualité.

Des Ailes & des Droits

Le projet a démarré au début de l'été 2023. Initialement intitulé projet « transition », il a été rebaptisé « Des ailes et des Droits » en vue d'accroître sa visibilité aux yeux de notre public bénéficiaire.

Ce projet est pensé comme un maillon essentiel devant s'insérer dans la chaîne d'aide et d'accompagnement des services agréés du secteur de l'AAJ. Il vise à offrir un accompagnement sociojuridique sur-mesure pour les jeunes âgés de 16 à 22 ans qui sont dans ou sortent du giron de l'Aide à la Jeunesse et ont des besoins spécifiques en termes de transition, d'accompagnement vers l'autonomie et l'émancipation.

Le nom du projet tire directement sa source d'un assemblage de témoignages de jeunes étant eux-mêmes passés par une transition vers leur autonomie et qui ont expérimenté ce passage parfois truffé d'obstacles. Il était important que le nom du projet parle à ces jeunes, plus qu'aux services agréés eux-mêmes. Le nom « Des ailes et des droits » s'est ainsi naturellement imposé.

L'ambition du projet est double :

- Mettre sur pied un réseau de tuteurs/-rices de résilience - professionnels- dédié aux jeunes âgés de 16 à 22 ans issus du périmètre de l'aide à la jeunesse (AAJ) comme soutien à leur autonomisation ;
- Offrir un accompagnement sociojuridique global et accessible à ces jeunes et conçu sur-mesure (par, pour et avec les jeunes) de façon à renforcer leur résilience, leur autonomie et leur inclusion au sein de la société.

Ainsi c'est l'autonomie dite « relative » qui est au centre de la conception de ce projet. L'idée est donc bien de renforcer le réseau existant en soutien à ces jeunes se présentant à notre porte, en créant un réseau fiable et présent tout au long du processus et en assurant un suivi global dans un processus l'amenant à s'autonomiser progressivement et non brutalement.

○ Public cible

Plus spécifiquement, le public cible du projet est **tout jeune de 16 à 22 ans vivant en Région de Bruxelles-Capitale ou en Wallonie** avec une attention particulière pour tout jeune de :

- 16 à 18 ans qui a un dossier ouvert au SAJ ou au SPJ ;
- 18 à 20 ans ayant introduit une demande de prolongation des mesures d'aides avant sa majorité ;
- 16 à 22 ans n'ayant aucun dossier ouvert au SAJ ou au SPJ mais exprimant des besoins et une demande en termes d'autonomisation.

La libre adhésion des jeunes, fondée sur leur implication et leur responsabilisation, demeure le noyau dur du projet en tant qu'étape première et préalable au processus d'autonomisation.

○ Méthodologie et gestion de projet

L'élaboration du projet, tout comme son évolution, a été séquencée en trois phases :

- Formation & mobilisation ;
- Diffusion & partenariats ;
- Lancement des permanences sociojuridiques de première ligne.

○ Dossiers individuels

En 2024, la chargée de projet DADD a ouvert **26 dossiers** et rencontré les problématiques suivantes :

- À l'aube de la majorité : difficulté à obtenir une aide sociale équivalente au RIS auprès du CPAS et le ballotement entre le CPAS et le SAJ qui se déclare dans certains cas ne pas être en mesure de prendre le dossier pour des jeunes à la lisière de leur majorité. Une certaine réticence de certains CPAS à venir en aide à des jeunes en situation compliquée de rupture avec leur milieu de vie, sous prétexte que le SAJ est compétent.
- Entre 16 et 18 : une réticence des jeunes dans des situations de rupture totale et de maltraitance dans leur milieu de vie à s'adresser au SAJ, soit par loyauté envers les parents soit par réticence à intégrer un système qui leur échappe.
- 18-20 maltraitance dans le milieu de vie : aucune perspective de solution adéquate leur permettant de s'extraire de leur contexte familial (faute d'aide ou d'accès à l'aide octroyée par le CPAS) et l'impact sur la santé mentale.
- La demande de RIS pour les jeunes majeurs est parfois difficile à mettre en place lorsqu'ils ont la qualité d'étudiant, car le CPAS de leur domicile légal demeure compétent, mais dans les faits ils ne vivent plus à cette adresse ou bien ils y vivent mais n'ont pas de perspectives de logement. Le même constat est fait pour les mineurs à l'aube de leur majorité qui souhaitent préparer leur prise d'autonomie anticipativement et qui n'ont pas ou difficilement accès aux documents les concernant. En lien avec cette problématique : l'accès aux documents les concernant demeure une question compliquée. Ce constat est renforcé pour les mineurs qui n'ont pas la possibilité de prendre connaissance de documents les concernant ou bien de se les procurer sans l'intervention de leur représentant légal qui est parfois la source de leur maltraitance.
- Absence de ressources mises à disposition des jeunes majeurs subissant des violences intra-familiales dans le cadre de procédure RF, en raison de l'obligation pour le jeune regroupé de vivre au sein du même domicile que le regroupant durant 5 ans, leur permettant de quitter le domicile familial qui constitue le nid de leur maltraitance.

Du Flow & des Droits

En 2024, le projet « Du Flow et Des Droits », piloté par le Service Droit des Jeunes (SDJ) de Bruxelles et financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, a poursuivi avec succès son objectif de sensibiliser, former et autonomiser les jeunes bruxellois sur la question des droits fondamentaux. Fort des enseignements de l'année précédente, le projet a significativement enrichi ses méthodes pédagogiques et a diversifié ses approches pour mieux répondre aux attentes des jeunes participants.

○ Activités réalisées en 2024

Tout au long de l'année, le projet a mobilisé 437 jeunes, une hausse de 18,1 % par rapport à 2023. Les activités se sont étendues sur divers formats innovants, permettant de toucher un public plus large et varié.

AJC Festival : sensibilisation et prise de parole

Lors de l'AJC Festival, deux jeunes participantes au projet ont eu l'occasion de présenter directement leurs recommandations aux acteurs politiques, dont la Ministre Bertiaux, abordant notamment la problématique de la santé mentale chez les étudiants du supérieur. Les jeunes femmes ayant pris la parole étaient actives durant la première année de Du Flow et Des Droits, une preuve que ce genre de processus aide et forme des jeunes à prendre place en société. Un atelier spécifique de prise de parole organisé en partenariat avec le BIJ a réuni 47 jeunes sur la question de la prise de parole comme outil de participation, renforçant ainsi leur capacité à s'exprimer clairement et avec assurance dans un contexte public et citoyen.

Création et diffusion de podcasts

Les jeunes ont participé à la conception et la réalisation d'une série de podcasts traitant de thématiques cruciales comme la santé mentale, les parcours scolaires difficiles et les expériences de harcèlement. Un "processus dans le processus" où les jeunes ont pu : définir les thématiques qu'ils voulaient aborder, rédiger leur texte sur base de leur expérience et confronter leurs idées, les présenter et échanger. Une édition spéciale a impliqué la ministre Caroline Désir, permettant ainsi un dialogue direct et franc sur les enjeux sensibles rencontrés par les jeunes.

Stages de Slam et arts de la parole

Deux stages de slam ont été organisés en avril et octobre, impliquant respectivement 13 et 12 jeunes. Ces stages ont permis d'explorer des sujets variés, comme le rapport aux origines culturelles, l'écoresponsabilité ou encore les défis particuliers rencontrés par les jeunes femmes sur les réseaux sociaux. Cette initiative a largement favorisé la prise de parole publique et a renforcé les sentiments de légitimité et d'appartenance citoyenne des jeunes participants.

Deux stages avec un objectif clair : l'art au service de la participation ; la réappropriation des récits de vie au service de l'émancipation. Les jeunes n'ont pas seulement été formés à l'écriture ou à la prise de parole, ils ont aussi été entendus comme experts et expertes de leur vécu, ils ont eu un espace dans lequel leur voix était la seule audible.

Podcasts pré-électoraux

En vue des élections de 2024, le SDJ, en collaboration avec FELOBEL, a mis en place une série d'ateliers pour préparer les jeunes primo-votants à s'exprimer sur des enjeux électoraux importants.

Un processus en 3 phases qui visait une formation globale des jeunes. Dans un premier temps, les jeunes ont pu suivre un atelier de prise de parole spécialement orienté vers le débat et l'échange d'idées. Le bon moment pour travailler le "savoir écouter pour savoir échanger". Lors de la deuxième phase, les jeunes se sont formés sur les questions qu'ils voulaient aborder, des ateliers où la recherche active était au centre ; au-delà de donner les réponses, nous les avons aidés à les trouver. Enfin, la troisième phase, l'enregistrement des podcasts avec les invités. Cette action a abouti à

une série de podcasts dans lesquels des jeunes ont dialogué avec des personnalités politiques telles que Zakia Khattabi (Écolo), Caroline Désir (PS), Valérie Glatigny (MR), Fabian Maingain (DéFI) et Christophe De Beukelaer (Les Engagés). Ces podcasts visaient à mieux comprendre le système politique belge et à encourager une participation citoyenne active et éclairée.

Accompagnement du projet KARMA

Le SDJ a accompagné activement le projet KARMA mené par les élèves de l'Institut de la Providence, à Anderlecht. Le soutien a consisté principalement en trois ateliers dédiés à la préparation à la prise de parole publique, notamment pour la défense de leur projet devant journalistes et responsables politiques, et au respect de la parole des jeunes durant la conférence de presse. Cette expérience a été saluée pour son approche respectueuse et stimulante de la participation des jeunes. Dans la continuité du projet DFDD, les jeunes ont été au centre de l'action, les ateliers portaient d'eux et de leur volonté de porter un message fort. Une balise qui nous tient à cœur : des jeunes volontaires pour une participation éthique.

Projet TRAME : Expertise reconnue et recommandée

Le projet TRAME, recommandé par l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, a sollicité l'expertise du SDJ en gestion de projet participatif. Vingt-quatre jeunes ont été formés aux processus participatifs, explorant notamment la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), les principes éthiques de participation, et l'échelle de Hart pour évaluer les niveaux de participation dans divers contextes. Cette initiative a permis aux jeunes de renforcer leur compréhension des enjeux de la participation et de se préparer à évaluer d'autres projets participatifs. Former les plus jeunes aux enjeux liés à la participation pour faire percoler dans toute la société. Former les générations futures, planter une graine, l'arroser et voir grandir le chêne de la participation.

○ Impact sur les jeunes participants

Selon un questionnaire anonyme rempli par 187 jeunes participants, une majorité notable (70,4 %) considère que les compétences acquises à travers les activités du projet auront un impact important sur leur vie future. Les jeunes ont particulièrement mis en avant l'importance d'avoir des espaces de parole authentiques, le sentiment d'émancipation généré par la formation et l'amélioration notable de leurs capacités en prise de parole publique et en pensée critique.

○ Importance des processus participatifs dans le contexte politique actuel

Dans le contexte politique actuel marqué par une défiance croissante envers les institutions et une forte demande de transparence et d'inclusion, les processus participatifs apparaissent essentiels. Ils répondent au besoin crucial des citoyens, en particulier des jeunes, d'être entendus, pris au sérieux et de contribuer activement à la société. Ces approches permettent de renforcer le lien démocratique, d'améliorer la confiance envers les acteurs politiques et d'encourager une citoyenneté engagée et responsable. En formant les jeunes à ces processus, le SDJ contribue à créer une culture démocratique durable, où chaque voix compte et où les jeunes deviennent des acteurs à part entière des décisions qui les concernent directement.

○ Conclusion générale

En 2024, le projet « Du Flow et Des Droits » a consolidé et enrichi ses méthodes pédagogiques et ses actions, démontrant une fois de plus sa pertinence pour répondre aux aspirations d'une jeunesse en quête d'expression et de reconnaissance. Grâce à ses activités variées et à son approche inclusive et participative, le SDJ a su créer un environnement stimulant pour l'engagement citoyen des jeunes. Cette année marque un véritable tournant vers une culture renforcée de la participation active des jeunes, faisant du projet un modèle inspirant en matière d'autonomisation citoyenne.



Les collaborations institutionnelles & les instances d'avis

○ Le collectif des AMO de Bruxelles

Le Collectif des AMO de Bruxelles réunit l'ensemble des Services d'aide en milieu ouvert en région bruxelloise (soit 20 AMO), dont le Service droit des jeunes de Bruxelles et Abaka (PPP non-mandaté).

Ce Collectif se réunit tous les mois et permet d'échanger entre AMO de Bruxelles sur des sujets divers et de nous mobiliser autour de différentes actions de prévention.

○ Le Collectif « Interpell'action »

Depuis 2019, le groupe Interpell'action, piloté par le Collectif des AMO bruxelloises, œuvre à relayer les témoignages et opinions des jeunes en vue de leur garantir une véritable place d'acteurs et d'actrices au sein de la société.

Dans un premier temps, en partenariat avec le Centre de recherche de la Haute école HE2B (CERISES), nous avons mené, à travers la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale, une enquête intersectorielle auprès de travailleurs

sociaux en contact avec des publics jeunes. Dans un second temps, ce sont les familles et les jeunes, eux-mêmes, qui ont été mis au centre d'une enquête, également menée en collaboration avec le CERISES dans la Région bruxelloise.

Suite à ce processus de recherche, une journée d'étude a été réalisée le 11 mai 2022 regroupant des personnalités politiques, des acteurs de la société civile et des jeunes afin de croiser leurs regards, d'échanger et de construire, ensemble, des pistes d'actions.

Depuis 2023, le SDJ est actif dans ce collectif en accompagnant les jeunes d'interpell'action dans la prise de parole en public et dans la construction d'un argumentaire. En 2024, nous avons organisé deux animations à destination des jeunes d'interpell'action. L'une était liée au fonctionnement de l'Etat fédéral belge. L'autre était dédiée à l'histoire et à l'ADN des différents partis politiques belges.

○ La collaboration avec Jeunesse & Droit

La collaboration avec l'asbl « Jeunesse & Droit » s'est poursuivie en 2023, de la même manière que les années précédentes. Elle se traduit par une participation aux formations (ponctuellement en tant que formateurs) et par la publication de contributions, articles ou fiches d'information, dans le Journal droit des jeunes.

En 2024, le Service droit des jeunes de Bruxelles a continué à porter la formation « aide sociale ». A notre plus grand regret, la formation « MENA » proposée par Jeunesse & Droit à destination des professionnels a dû être annulée. Elle aura bien lieu en 2025.

○ La collaboration avec Infor-Jeunes

Le Service droit des jeunes de Bruxelles organise ses permanences dans les locaux d'Infor-jeunes Bruxelles depuis de nombreuses années. Cette collaboration permet à notre service de bénéficier de l'accessibilité et de l'accueil d'Infor-jeunes, tout en offrant en contrepartie une aide spécifique à leur public.

Au fil des années les équipes ont appris à travailler ensemble et à offrir à leur public des services complémentaires. Par ailleurs, nous construisons ensemble des modules d'animation et de formation, notamment en droit scolaire.

Depuis 2018, à l'occasion du 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) et de la campagne « La Déclaration universelle des Droits de l'Homme, tout un programme ! » lancée par l'Association pour les Nations Unies (APNU) en Belgique, nous organisons des animations en partenariat avec Infor-Jeunes Bruxelles. Ces animations se concentrent sur les articles 10 et 11 de la DUDH, qui traitent des droits et principes fondamentaux, comme le droit à un procès équitable, la présomption d'innocence, l'impartialité du tribunal et le principe selon lequel on ne peut être poursuivi pour des faits non incriminés par la loi.

L'animation se déroule sur deux jours, divisés en deux sessions de cours. La première journée consiste en un apport théorique sous forme de quiz, permettant aux participants de comprendre les principes des articles 10 et 11. Le deuxième jour, les élèves jouent différents rôles, comme celui d'auteur, de victime, de juge, de procureur, d'avocat ou de témoin, dans un procès fictif. Les élèves sont très impliqués lors de la deuxième journée et montrent un grand intérêt pour les informations abordées lors de la première journée. Cela leur permet de mettre en pratique les connaissances acquises et de mieux comprendre le fonctionnement du système judiciaire.

En 2024, cette animation a permis de toucher 59 jeunes des trois écoles suivantes :

- 21 élèves du Groupe Scolaire Don Bosco, situé Chaussée de Stockel, 270 à 1200 Bruxelles
- 19 élèves de l'institut La Vertu, située Rue de la fusée 98 à 1130 Haren
- 19 élèves du Collège es étoiles, situé Avenue de la Métrologie 5 à 1000 Bruxelles.

○ **La coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE)**

Le Service droit des jeunes de Bruxelles est membre officiel de la CODE depuis 2013. Nous y participons activement et tâchons d'être présents à chaque réunion mensuelle. Souhaitant intensifier notre implication dans cette belle coalition, la direction du SDJ a même rejoint son Organe d'Administration en juin 2023.

La coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) est un réseau d'une vingtaine d'associations qui a pour but de veiller à la bonne application de la Convention internationale des droits de l'enfant en Belgique, à travers des missions d'étude, d'information et de plaidoyer. Elle réalise notamment le rapport alternatif sur l'application de la Convention destiné au Comité des droits de l'enfant des Nations-Unies, rédige des analyses et des études, et formule des recommandations destinées à améliorer le respect des droits de l'enfant en Belgique.

En 2024, les membres ont été particulièrement actifs dans la défense du Mémoire commun de la CODE, de la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen (KIRECO) et d'Unicef Belgique intitulé « Prendre le parti des enfants ». Ce mémoire reprend toute une série de recommandations adressées aux partis politiques en amont des élections du 9 juin 2024.

Le SDJ a suivi ce travail de près et s'est particulièrement investi dans les volets « Aide à la Jeunesse », « Enseignement » et « Asile et Migration ».

○ **Le groupe permanent de suivi de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (GP-CIDE)**

Le décret du 12 mai 2004 portant création de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse a créé au sein de ce dernier un groupe permanent de suivi de la Convention internationale du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant : le « groupe permanent CIDE ».

Le groupe permanent CIDE est constitué de représentants des membres du Gouvernement, de représentants des administrations du Ministère de la Communauté française, de l'O.N.E., des conseils consultatifs dans les secteurs de l'enfance, la jeunesse et l'aide à la jeunesse, du Délégué général aux droits de l'enfant et des organisations non gouvernementales actives en matière de droits de l'enfant, différents conseils consultatifs dans les secteurs de l'enfance et de la jeunesse ainsi que les organisations non gouvernementales actives en matière de droits de l'enfant en Communauté française, l'Observatoire de l'enfant de la Commission Communautaire Française et la Direction Interdépartementale de la Cohésion Sociale de la Région wallonne. Peuvent également y être invités des représentants d'autres administrations, notamment des administrations wallonnes et bruxelloises actives en matière d'enfance et de jeunesse, du Conseil et toute personne ou institution susceptible d'y apporter son expertise. C'est à ce titre que le Service droit des jeunes a été invité à participer aux travaux du groupe permanent CIDE en 2013.

En 2024, ce groupe s'est notamment penché sur le suivi et l'évaluation des actions réalisées dans le cadre du Plan d'Action Droits de l'Enfant (PADE) du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et sur l'élaboration d'une note reprenant les priorités du GP CIDE communiquées aux futures coalitions gouvernementales.

○ La Coalition MOVE

La coalition Move a vu le jour en janvier 2021 sous l'initiative conjointe de Caritas International, du CIRÉ, de Jesuit Refugee Service Belgium et de la Vluchtelingenwerk Vlaanderen. Ces organisations participent depuis plus de 20 ans à une plateforme d'ONG belges réunissant les visiteurs accrédités des centres de détention pour personnes migrantes et des maisons de retour. Move réaffirme le droit à la liberté et veut mettre fin à la détention administrative des personnes migrantes.

Le travail de cette coalition s'articule autour de quatre piliers interdépendants :

- L'accompagnement sociojuridique des détenus et le monitoring des lieux de détention administrative via des visiteurs accrédités ;
- Le développement d'une expertise juridique visant à mieux défendre les droits des personnes détenues ;
- La réalisation d'un plaidoyer politique nourri par les observations du terrain ;
- La sensibilisation du grand public afin que soit remis en question le principe même de la détention administrative.

En 2022, le Service droit des jeunes de Bruxelles était devenu membre du Comité consultatif de Move. Ce faisant, nous avons pour mission de donner des avis au comité de pilotage, de dynamiser les quatre piliers de Move, de questionner son fonctionnement, ses orientations stratégiques et d'élaborer des propositions concrètes à intégrer dans un programme de travail pluriannuel, afin d'unir les forces, de mutualiser les ressources et d'avoir un impact plus important.

En 2024, nous avons été particulièrement attentifs à assurer la transmission d'information entre la Coalition et la Plateforme mineurs en exil.

○ « La rentrée, faut y penser » – Les recours de fin d'année scolaire

« La rentrée, faut y penser ! » est une campagne qui réunit une quinzaine de structures engagées tout au long de l'année pour accompagner les jeunes et leurs familles dans leurs parcours scolaires. Ces structures intensifient leur mobilisation lors de deux périodes clés : fin juin/début juillet et fin août/début septembre, à travers des permanences dédiées aux questions scolaires. L'objectif de ce partenariat est non seulement d'offrir aux jeunes différents lieux de soutien, mais aussi de favoriser les échanges entre acteurs du secteur sur des thématiques communes.

Dans ce cadre, nous avons organisé, le 15 juin 2024, une formation à destination des travailleurs du secteur de l'aide à la jeunesse (AMO, Inforjeunes, etc.). Cette formation visait à renforcer leurs connaissances sur les modalités pratiques de la fin d'année scolaire et à les outiller face aux demandes des jeunes et de leurs familles.

Les thématiques abordées incluaient notamment les procédures et délais des recours de fin d'année scolaire en détaillant les démarches possibles en cas de contestation d'une décision d'échec ou d'orientation. Nous avons également abordé la structure de l'enseignement francophone et le sujet des exclusions scolaires. Cette formation a réuni plus de 60 personnes.

○ Le Conseil de prévention de Bruxelles

En son article 6, le Code de la Prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la Protection de la jeunesse institue un Conseil de Prévention dans chaque division judiciaire ou dans chaque arrondissement.

Le conseil de Prévention, composé notamment par le Service droit des jeunes, stimule et coordonne la prévention sur le territoire de la division ou de l'arrondissement ou sur le territoire déterminé en vertu de l'article 6, alinéa 2.

Le conseil de Prévention exerce les missions à l'échelle de son territoire :

- Etablir un diagnostic social, sur la base du projet du chargé de prévention
- Elaborer, sur la base du diagnostic social, une proposition de plan d'actions triennal et d'affectation du budget disponible
- Favoriser la concertation et la collaboration de l'ensemble des acteurs en matière de prévention
- Informer et, le cas échéant, interpellier les autorités publiques de tous les niveaux de pouvoir au sujet de toute condition défavorable au développement personnel des jeunes et à leur insertion sociale
- Dresser tous les trois ans un bilan des actions menées et procéder à une évaluation de la prévention
- Communiquer le diagnostic social et l'évaluation triennale au Gouvernement, au Collège de Prévention, aux conseils provinciaux, aux conseils communaux et aux conseils de l'action sociale.

Le SDJ participe activement aux réunions du Conseil de prévention et aux GT qui y sont lancés (à l'heure actuelle, nous coanimons un GT sur les exclusions scolaires).

○ **Le Conseil de concertation intra-sectoriel**

En vertu de l'article 129 du décret de la prévention, de l'aide et de la protection de la jeunesse, il est institué un conseil de concertation intra-sectorielle dans chaque division ou dans chaque arrondissement qui n'est pas composé de divisions.

Le conseil de concertation intra-sectorielle a pour missions de :

- Favoriser la concertation et la collaboration de l'ensemble des acteurs de la prévention, de l'aide à la jeunesse et la protection de la jeunesse de la division ou de l'arrondissement en vue d'améliorer leurs pratiques ;
- Remettre au ministre, chaque année, un avis sur les besoins de la division ou de l'arrondissement en matière de services agréés en vertu de l'article 139, conformément aux principes de programmation visés à l'article 140 ;
- Répondre aux demandes d'avis de la commission d'agrément sur l'opportunité des demandes d'agrément des services situés sur le territoire de la division ou de l'arrondissement.

Le conseil de concertation intra-sectorielle se réunit trois fois par an et se compose d'un nombre important de représentants de différents secteurs. En 2024, le CCIS s'est penché sur le diagnostic des besoins des opérateurs du secteur.

○ **Le Conseil communautaire de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (CCPAJ PJ)**

Le CCPAJ PJ est l'instance d'avis officielle du secteur de l'Aide à la Jeunesse instituée en vertu de l'article 126 du Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse.

Elle a pour mission de :

- Donner un avis sur tout avant-projet de décret et tout projet d'arrêté de Gouvernement relatif à la prévention,

à l'aide à la jeunesse ou à la protection de la jeunesse;

- Formuler toutes propositions, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, sur l'orientation générale de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse;
- Faire rapport tous les trois ans sur la réglementation relative aux institutions publiques et sur le type et le nombre de places nécessaires au sein de celles-ci;
- Organiser chaque année, en son sein, un débat relatif aux relations entre les familles et les différents acteurs du secteur et en faire rapport;
- Interpeller les autorités publiques de tous les niveaux de pouvoir et les services publics ou privés, agréés ou non, à propos de toute situation défavorable au développement personnel des enfants ou des jeunes et à leur insertion sociale sur le territoire de la Communauté française.

Le CCPAJPJ a rendu non moins de 54 avis durant la précédente législature. Il s'est réuni à 6 reprises en 2024.

La direction du Service droit des jeunes de Bruxelles siège au sein du CCPAJPJ en représentation de la Fédération des Institutions de Prévention Educative (ci-après « FIPE»). La FIPE est une fédération d'employeurs du secteur de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse composée de 34 membres. La FIPE est également membre de l'Inter-Fédérations de l'Aide à la Jeunesse qui représente près de 380 services agréés de l'Aide à la Jeunesse. Ensemble, nous veillons à ce que les droits et intérêts de l'enfant soient une considération primordiale dans les réflexions et avis du Conseil communautaire et nous restons vigilants à l'égard du respect du secret professionnel.

○ **Le Comité d'avis pour la prise en charge en Centre communautaire des jeunes ayant fait l'objet d'un dessaisissement**

Par arrêté ministériel du 7 décembre 2022 portant désignation des membres du Comité d'avis pour la prise en charge en centre communautaire des jeunes ayant fait l'objet d'un dessaisissement, la direction du Service droit des jeunes de Bruxelles représente l'ensemble des SDJ au sein du Comité d'avis.

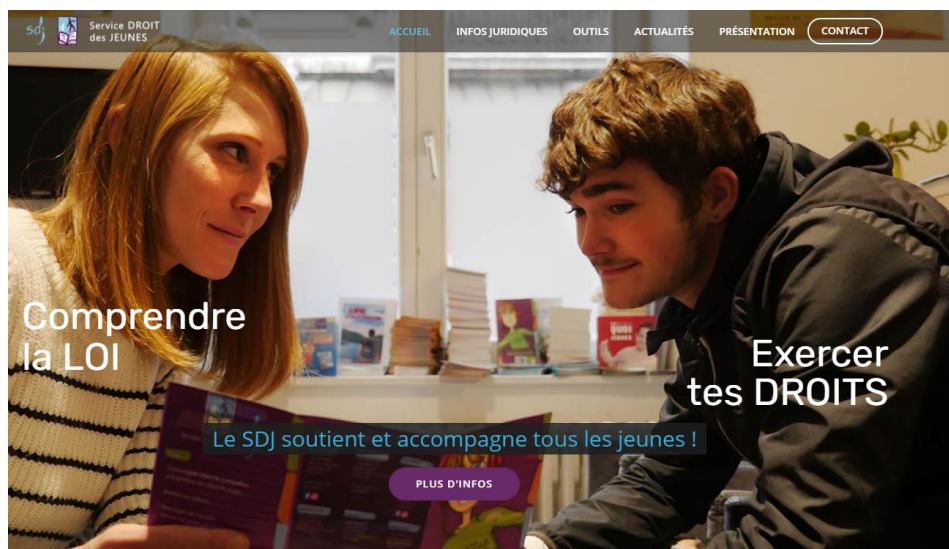
En vertu de l'article 145 du Décret relatif à la prise en charge en Centre communautaire des jeunes ayant fait l'objet d'un dessaisissement, le comité rend des avis, d'initiative ou à la demande du ministre, au sujet du cadre d'intervention visé à l'article 16 et de sa mise en œuvre ainsi qu'au sujet de toute modification de celui-ci. Tout avant-projet de décret et tout projet d'arrêté réglementaire relatifs à la prise en charge en centre communautaire des jeunes ayant fait l'objet d'un dessaisissement sont soumis à l'avis du comité.

Les SDJ y sont vigilants à ce que les droits des jeunes privés de libertés soient respectés. Pour ce faire, nous analysons tous les textes qui nous sont soumis à la lumière de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et des nombreuses normes juridiques internationales et européennes de protection des droits des mineurs privés de liberté.

La communication

Le site Internet des Services droit des jeunes

En 2020, le site internet commun à l'ensemble des SDJ a été remis au goût du jour afin d'être plus lisible, plus proche de notre public. Notre site internet reste un outil central d'information à l'attention des jeunes et de leurs familles. Nous l'utilisons également souvent pour y publier nos actualités.



Le SDJ sur Facebook

Depuis 2017, le Service droit des jeunes de Bruxelles est présent sur Facebook ! Le lien direct est le suivant : www.facebook.com/SDJBxl/

Il s'agit d'un outil supplémentaire permettant aux jeunes, à leur famille et aux professionnels d'être tenus au courant de toute l'actualité du Service droit des jeunes de Bruxelles.

Le SDJ sur Instagram (@sdj_bxl)

En 2024, le SDJ a intensifié sa présence sur les réseaux sociaux et plus particulièrement sur instagram.

À l'heure de clôturer notre rapport d'activité, nous comptons près de 700 followers. Notre compte est nourri quasi quotidiennement avec des capsules vidéo, des visuels d'information juridique vulgarisée, des podcasts donnant la parole aux jeunes et des actualités liées à nos activités du samedi, à nos animations et formations. Il s'agit d'un outil précieux pour garantir la visibilité du service auprès des enfants et des jeunes.

Les comptes annuels 2024 (première année de triennat)

Frais de fonctionnement

Lors de la précédente assemblée générale, un budget 2024 en frais de fonctionnement a été présenté avec un mali de 18.962 euros. 2024 s'annonçait donc sous le signe de la prudence voire de la restriction sans pour autant entraver la continuité de nos missions.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 94.749,67 euros, légèrement au-dessus des 93.501,61 euros annoncés dans le projet de budget 2024.

Les dépenses budgétisées pour 2024 s'élèvent à 112.454 euros, mais elles ont été considérablement réduites grâce au déménagement, entraînant des économies sur certains postes de dépenses (téléphonie, internet, électricité). La digitalisation a également diminué les coûts liés aux timbres et aux fournitures de bureau. La maintenance et les fournitures informatiques sont également en baisse. C'est pourquoi nous concluons l'année 2024 avec un total des dépenses en fonctionnement s'élevant à 88.109.04 euros.

L'année 2024 se termine donc avec un **boni de fonctionnement de 6.631 ,44 euros**, un résultat inespéré dont nous sommes fiers.

Ce montant est inscrit au bilan.

Frais de personnel :

- **Personnel Cadre :**

Pour rappel, 6,5 ETP (dont 1 Maribel cadre) sont subventionnés par l'Administration générale de l'Aide à la Jeunesse du Ministère de la Fédération Wallonnie-Bruxelles.

Les recettes en personnel ont été initialement présentées à 466.776 euros pour des dépenses de l'ordre de 367.100 euros.

Suite au passage en catégorie 4, à la revalorisation salariale du non marchand et au recalcul de la masse salariale pour le nouveau triennat sur base du personnel en place au 31 janvier 2024, les recettes AAJ ont augmenté, atteignant un montant de 500.501 euros, contre des dépenses de 366.092 euros.

Des recettes additionnelles comprennent des réductions ONSS (34.003,50 euros) et précompte professionnel (1.465,75 euros), portant le total des recettes à 535.970,65 euros.

Recettes AAJ : $535.970,65 - 366.092 = 169.878,65$ euros

- **Personnel Hors Cadre :**

Pour rappel les postes sont répartis comme suit :

- Maribel : 2 ETP
- Actiris : 2 ETP
- Viva For Life : 1ETP,
- FWB Cellule PCI : 80% ETP

- FWB Transition : 80% ETP

Nous clôturons l'année budgétaire ainsi :

- MARIBEL : mali de 35.346,72 euros
- ACS : mali de 26.529,68 euros
- PCI Participatif : mali de 6.898,14 euros
- FWB Transition : mali de 11.203,96 euros
- Viva For Life : 8.251,86 euros

Ce qui nous amène à un mali de 88.230,36 euros pour le personnel hors cadre.

Résultat 2024 boni AAJ Cadre : 169.878,65

Résultat 2024 mali Hors Cadre : -88.230,36 euros

Total personnel triennat 2024 : boni 81.647,87 euros

Recettes propres

Nous vous avons présenté des recettes propres s'élevant à 6.900 euros. Celles-ci sont désormais plus élevées en raison des différentes formations dispensées et s'élèvent à 12.133 euros.

- Formation Jeunesse & droit
- Formation à l'attention de l'ADDE
- Fiches Bruxelles-J
- Intervention de la direction lors d'une journée d'étude à Paris
- Formations en droit scolaire

Compte de résultat

Entre recettes et dépenses, l'année se termine avec **un boni de 5581,95 euros.**

Ce montant s'explique par des recettes fonctionnement plus importantes dans la catégorie 4 (fonctionnement), une diminution des dépenses de fonctionnement et la prise en charge de certaines dépenses dans le cadre des différents projets subventionnés.

Amortissements

Diminution des amortissements. Nous avons investi dans un programme comptable ainsi que dans du matériel informatique. Certains amortissements ont pris fin.

Total de l'amortissement 2024 : 3.765,31 euros.

Triennat 2024-2025-2026

Est affecté à 2024 :

- Un boni en personnel pour un total de 81.647,87 euros (inscrit au bilan) ;
- Un boni en fonctionnement de 6.631,44 euros (inscrit au bilan).

Bilan

À l'actif du bilan, on y trouve les amortissements, les créances ouvertes, les soldes des comptes bancaires et les charges à reporter.

⇒ **Résultat Actif du bilan : 522.108,44 €**

Au passif du bilan, les capitaux propres qui augmentent sous réserve d'approbation de l'assemblée générale.

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2024 à **52.953,36 euros**

Au passif du bilan, on y trouve les dettes fournisseurs/salariales/fiscales (ONSS/PP) dont les factures restent ouvertes au 31 décembre 2024. Celles-ci sont honorées en début d'exercice suivant.

⇒ **Résultat Passif du bilan : 522.108,44 €**

Conclusions

Une gestion minutieuse des dépenses tout au long de l'année a permis de réduire certains postes de dépenses sans nuire à nos actions. L'externalisation de la comptabilité représente un budget supplémentaire qui est intégré dans l'enveloppe des frais de personnel.

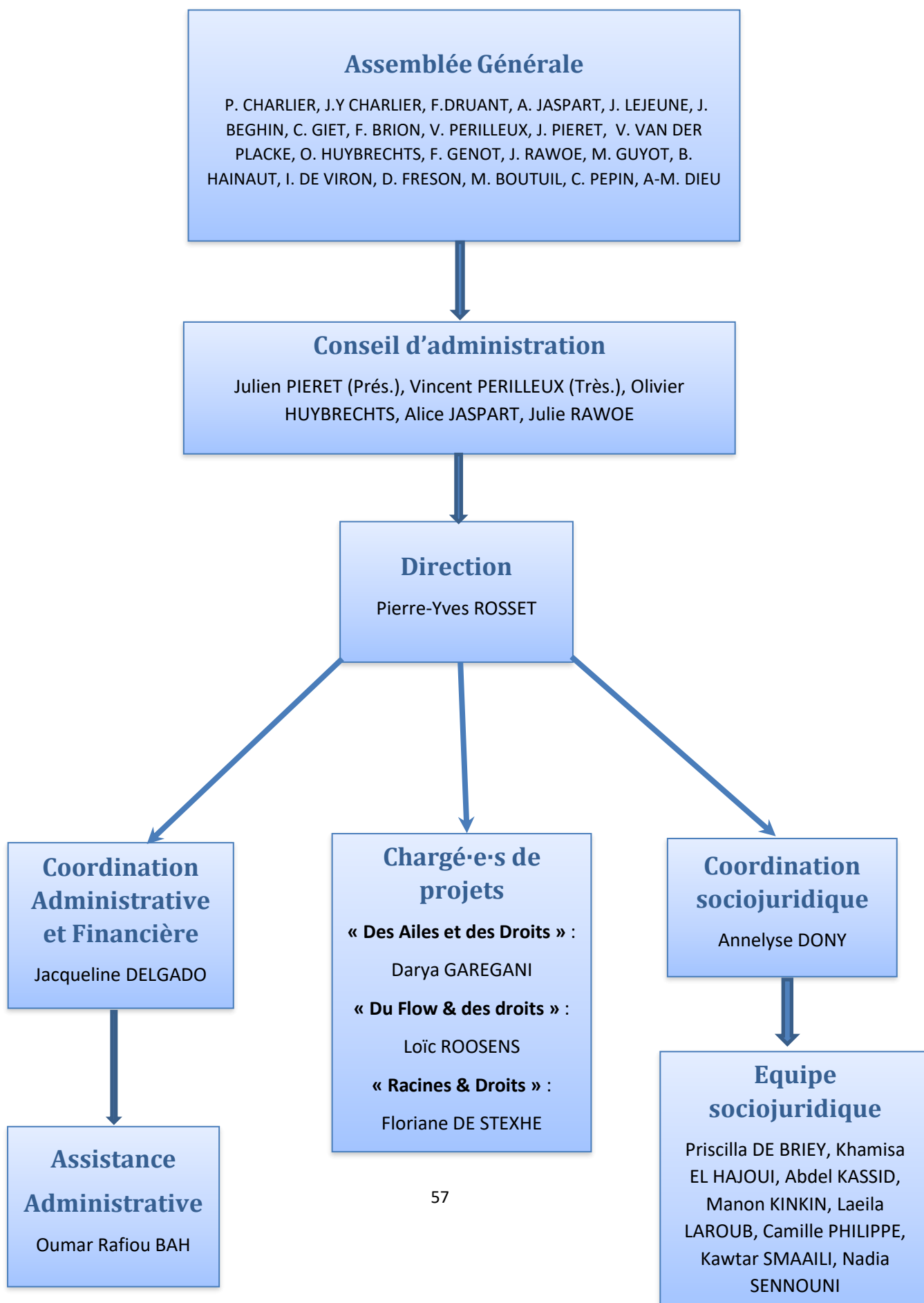
L'augmentation des subventions, grâce à notre passage en catégorie 4 tant pour les subventions de personnel que celles de fonctionnement, se fait ressentir dans le résultat de l'année.

Le résultat des recettes propres, supérieur à nos prévisions, témoigne de notre engagement à améliorer la santé financière de l'asbl.

2024 fut une année de changement. Une année de stabilisation aussi. Nouveaux locaux, nouvelle coordinatrice, nouvelles collègues. Le SDJ est désormais tourné vers l'avenir avec, à l'esprit, pleins de nouveaux projets et toujours plus de plaidoyer au service des droits de l'enfant et des jeunes.

Annexes

Organigramme au 31 décembre 2024



Nos pouvoirs subsidiant

En 2024, le Service droit des jeunes de Bruxelles a pu bénéficier du soutien de :

-  La Fédération Wallonie-Bruxelles - Administration générale de l'Aide à la Jeunesse
-  La Fédération Wallonie-Bruxelles - Cellule Promotion de la Citoyenneté et de l'Interculturalité (projets PCI)
-  Actiris (emplois ACS)
-  Le Fonds ISAJH (emplois MARIBEL)
-  Viva For Life (soutien du projet « Racines & Droits »)





Service droit des jeunes de Bruxelles / BADJ asbl

Rue Emile Féron, 153

1060 BRUXELLES

Tél: 02/209.61.61

Mail: bruxelles@sdj.be

N° d'entreprise: 423.438.454

Editeur responsable: Pierre-Yves Rosset



Service droit des jeunes

